L'AVENIR AGRICOLE & VITICOLE AQUITAIN

JOURNAL DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS AGRICOLES ET RURAUX ET D'INFORMATIONS GÉNÉRALES
17, cours Xavier-Arnozan - 33082 Bordeaux cedex - Tél. 05 56 00 73 68 - Fax 05 56 52 47 24 - email : redaction@avenir-aquitain.com
PARUTION LES 1ER ET 3E VENDREDIS DE CHAQUE MOIS - 2,10 € N° 941 - 24 JUILLET 2015

page 2

Aides PAC et trésorerie



Les demandes d'avance de trésorerie sur les aides PAC 2015 sont à déposer avant le 20 août à la DDTM

Crise de l'élevage

FDSEA et JA 33 reçus par le Premier ministre

Pages 3 et 5



Lors de la rencontre, le 23 juillet, à Libourne, avec le Premier ministre, Manuel Valls, les représentants de la FDSEA et des JA ont exposé leurs arguments pour sauver la filière élevage. Pendant ce temps, des agriculteurs ont exprimé leur ras-le-bol.

p. 9

Oïdium et mildiou

Vers des variétés résistantes

p. 13

Vendanges

La grille des salaires

p. 20

Fête de la Terre

Le 1er août en Bourgeais

Aides PAC : avant le 20 août

PAC Suite au retard induit par le changement de calendrier des aides PAC, le gouvernement va débloquer un apport de trésorerie remboursable. Mode d'emploi.

Pour la campagne PAC 2015, compte tenu du décalage du calendrier, l'acompte des aides PAC ne pourra pas être versé en octobre. Aussi le gouvernement a décidé de mettre en place une avance de trésorerie remboursable (ATR) qui sera versée à partir du 1er octobre.
Pour en bénéficier, chaque agriculteur doit renseigner un formulaire sur TéléPAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr, onglet «*notices et formulaires 2015*»). Ce formulaire est également disponible sur le site de la Préfecture de Gironde (http://www.gironde.gouv.fr/Politiquespubliques/- Agriculture-viticulture-foret/Agriculture, rubrique Aides-agricoles-etenvironnementales puis Aides-PAC-Aides-directes).
Ce formulaire de demande devra être transmis, sous forme papier, à la DDTM au plus tard le 20 août inclus (date de réception à la DDTM).
Dans le cas des GAEC, chaque associé doit remplir et transmettre un formulaire. De plus, le GAEC devra préciser, dans un courrier libre, le choix de la répartition de l'aide ATR entre les associés (à parts égales, au prorata des revenus...).



Les intérêts de l'apport de trésorerie seront intégralement financés par l'Etat. Son coût sera donc nul pour les agriculteurs bénéficiaires. Cette prise en charge constituera une aide dite «*de minimis*». Aussi, l'agriculteur devra indiquer sur le formulaire le bilan des aides «*de minimis*» déjà demandées ou reçues. La notice accompagnant le formulaire donne toutes les indications nécessaires pour le remplir correctement.
L'apport de trésorerie remboursable ne sera octroyé que s'il représente un minimum de 500 euros.

Renseignements : Service Agriculture, Forêt et Développement rural de la DDTM de Gironde, tél. 05 56 93 38 18 ou 05 56 24 88 65.

Grêle 2013 : perte de fonds

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) du 18 juin 2015 a émis un avis favorable à la demande de reconnaissance des pertes de fonds sur vigne en production suite à une taille sévère consécutive aux orages de grêle du 2 août 2013 pour 117 communes de Gironde.
Le formulaire est téléchargeable sur le site de la préfecture de la Gironde dans la rubrique Politiques publiques, Agriculture viticulture forêt/Intempéries des 25-26 juillet et 2 août 2013. La date de réception des demandes complètes est fixée au 15 septembre 2015 à la DDTM de la Gironde.
Pour en bénéficier, les pertes de récolte de 2014 doivent être supérieures à 30 % par rapport au barème des calamités agricoles de Gironde. L'exploitation doit avoir été assurée en 2013 par une assurance qui alimente le fonds national de garantie des calamités agricoles (FNGRA) par le biais de la cotisation additionnelle : ex. assurance incendie - bâtiments, assurance grêle... (voir avec son assureur pour remplir l'attestation d'assurance). Les pertes doivent être localisées sur une des communes reconnues sinistrées.

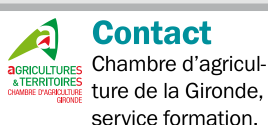
Renseignements : DDTM 33, Mmes Trichet au 05 56 24 85 59 et Baechler au 05 56 24 86 65

LES FORMATIONS EN AOÛT ET SEPTEMBRE

Voici les prochaines formations proposées par la Chambre d'agriculture de la Gironde.
«*Lutter efficacement contre la flavescence dorée*», à Castillon le 10 septembre, à la cave de Tutiac les 27 et 28 août (2 sessions) et à Sauveterre et/ou à Landerrouat (dates non définies, fin août début septembre).
«*Je suis installé(e) et après ?*», le 8 septembre à Artigues-près-Bordeaux.
«*Dégustation des baies à Blanquefort*», 2 demi-journées définies en fonction de l'avancement de la maturité.

Certiphyto

A partir du 26 novembre 2015, il sera obligatoire d'être en possession de son Certiphyto.*
Il sera nécessaire pour acheter, transporter, manipuler, appliquer, conseiller et vendre les produits phytopharmaceutiques. Sur une exploitation, cela concerne donc les décideurs et les salariés au contact de ces produits. La Chambre d'agriculture de la Gironde organisera encore des sessions de Test seul en fonction des demandes. Prochain Test pour décideur en exploitation agricole, le 3 septembre, à 10 heures, au Vinopôle de Blanquefort. Les sessions de formation reprendront à partir de fin octobre et jusqu'au 26 novembre, selon les indications ministérielles.



Contact
Chambre d'agriculture de la Gironde, service formation,
tél. 05 56 79 64 11,
formation@gironde.chambagri.fr

Et aussi

Innovagri les 9 et 10 septembre

Les mercredi 9 et jeudi 10 septembre 2015, de 8 h 30 à 18 h 30, pour sa 6ème édition, Innov-Agri Grand Sud-Ouest attend plus de 35 000 agriculteurs et professionnels du monde agricole, au lycée agricole d'Ondes (31). Les accès améliorés (nouveau parking, nouvelle entrée) permettront aux visiteurs d'optimiser leur temps de visite. Plus de 10 instituts répondront aux questions des visiteurs sur tous les sujets d'actualité, tant en terme de culture, que de politique agricole ou de performance économique. Deux points-phares attendent les visiteurs : la culture du soja et les avancées sur la connaissance des sols.
www.innovagri-gso.com

Journée à l'Ile de Ré, inscriptions ouvertes

La Section Départementale des Anciens Exploitants (SDAE) organise une journée découverte de l'Ile de Ré, le mardi 8 septembre prochain. Départ en bus de Pineuilh à 6 heures (autres départs à Castillon-la-Bataille, Fronsac, Libourne, Mirambeau). Au programme : visite du phare des Baleines et d'une exploitation agricole et viticole, dégustation d'huîtres et déjeuner. Coût : environ 55 euros par personne (selon nombre de participants) tout inclus. Inscription avant le 31 juillet, auprès de Contact : Sabrina Mahet, au 05 56 00 73 60.

Sorties



> JUSQU'EN SEPTEMBRE
De fin juillet à septembre, les communes du département (Saint-Émilion, Sainte-Foy-la-Grande, Cadillac, Gironde-sur-Dropt, Saint-Macaire, Verdelais, Hourtin, Lesparre-Médoc, Saint-Laurent-Médoc, Ludon-Médoc, Arès, Audenge, Le Tuzan) organisent des Marchés des Producteurs de Pays en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Gironde. Chaque marché est accompagné d'une animation musicale. Ils sont nocturnes (de 19 heures à minuit). L'entrée est libre, on peut y acheter les produits du terroir et se restaurer sur place. Deux exploitations du réseau Bienvenue à la ferme organisent des marchés à la ferme au mois d'août à Pessac-sur-Dordogne et à Saint-Émilion.
Toutes les dates sont sur l'avenir-aquitain.com

> LE 30 JUILLET
À Arès, les enfants pourront participer à de petites expériences scientifiques, une approche sensorielle du site et faire des observation nature... tel est le programme du jeu éducatif et ludique des 3 eaux de Saint-Brice. La sortie est prévue pour des enfants de 6 à 12 ans. Inscriptions obligatoire auprès de l'office de tourisme d'Arès.
05 56 60 18 07

> JUSQU'AU 27 AOÛT
Une randonnée pédestre est proposée entre Leyre et forêt, le 30 juillet puis les 6, 13, 20 et 27 août, pour découvrir la forêt «*galerie*» et son écosystème. Les parcours sont choisis en fonction du groupe et des conditions météorologiques. Elles sont organisées en partenariat par le parc naturel régional des Landes de Gascogne avec le Conseil Général de la Gironde. Elles sont gratuites. Rendez-vous au centre du Graoux, à Beulin-Beuliet.
05 57 71 99 99

> JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE
Comme chaque année, Scènes d'été en Gironde propose des spectacles tout public et gratuits dans tout le département. Prochaine date, le 30 juillet, sur la place de la Basilique, à Soulac-sur-Mer, à 21 h 30.
www.scenesdete.fr

«Ras-le-bol d'en avoir ras-le-bol»

SYNDICALISME Le jeudi 23 juillet, les éleveurs girondins ont interpellé le premier ministre Manuel Valls à Libourne. Ils lui demandent de mettre en place des mesures immédiates pour que les transformateurs et les distributeurs revalorisent enfin les prix.

«Nous n'avons eu aucun mal à mobiliser tant les éleveurs sont à cran...» Malgré les tables rondes et les promesses de différents ministres, la crise – qui touche la quasi-totalité des productions - étrangle les agriculteurs. La situation s'aggrave de jour en jour. Elle est désespérée pour les filières animales et de nombreuses exploitations sont à la porte du dépôt de bilan. À l'origine de cette situation, des prix payés aux producteurs trop faibles par rapport aux coûts de production et des résultats d'exploitation en forte baisse. *«On est en train d'organiser notre liquidation. Nous sommes à bout de souffle»* fulminent Serge Bergeon et Franck Daubin, responsables élevage à la FDSEA. Comment dès lors ne pas descendre dans la rue. La venue du Premier ministre à Libourne, ce 23 juillet, tombe à pic.



Les agriculteurs girondins ont manifesté pour revendiquer *«un juste prix, un contrat juste, et plus de justice dans les accords commerciaux»*. Ils ont aussi rappelé qu'il *«est temps que chacun gagne sa vie et que les producteurs ne soient pas la variable d'ajustement des négociations.»*

La double peine

Les éleveurs au bord de l'asphyxie crient leur ras le bol. Désespoir et colère se conjuguent car les engagements pris par les distributeurs comme les transformateurs ne sont pas tenus. *«Avec sa guerre des prix, la distribution a aussi sa responsabilité. Dire qu'elle est à l'écoute des éleveurs n'est qu'une tromperie. Dans nos filières tous les acteurs de l'aval jouent un jeu de rôle toujours au détriment de la production»* affirme Marie-Henriette Gillet qui, dans le même temps a participé au blocage de l'entreprise laitière Fromarsac.

Même désillusion face aux pouvoirs publics. *«Ils ont eux aussi une large part de responsabilité. Ils doivent mettre en place des mesures d'urgence et prendre la mesure de la crise et agir pour sauvegarder la filière élevage dans son ensemble»*. Mais comme un malheur n'arrive jamais seul, le manque de pluie est une épreuve de plus pour les éleveurs qui doivent gérer leurs stocks et s'approvisionner ailleurs. *«C'est la double peine»* réagit Bérénice Walton, éleveuse à Arveyre. Même dans un département à dominante viticole l'élevage doit continuer à vivre car il représente de sérieux enjeux en terme d'emplois et de vitalité des territoires.

Plus de prix, moins de normes

Depuis plusieurs semaines, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs dénoncent la *«détresse des agriculteurs»* et portent diverses revendications et propositions fédérées derrière le slogan *«Plus de prix, moins de normes !»*. C'est tout cela que la délégation a rappelé au Premier ministre, à Libourne, lors d'une rencontre de plus de 20 minutes à la sous-préfecture. 20 minutes pendant lesquelles Patrick Vasseur, Serge Bergeon, Franck Daubin, Franck Ballester, Mikaël Cousinet et Bérénice Walton ont expliqué qu'il est temps de mettre tous les acteurs politiques et économiques autour de la table pour mettre en place les conditions d'un partage des marges plus équitable entre production, transformation et distribution. Et pour mettre un coup d'arrêt à l'empilement incessant des contraintes distorsives qui font disparaître peu à peu les productions françaises des tables des consommateurs. *«Si rien n'est fait»* ont averti les syndicalistes, *«l'été déjà classé en sécheresse risque de s'embraser»*.

Le cortège fantôme

D'embrasement, il était aussi question ce 23 juillet à moins d'un kilomètre de la sous-préfecture. En effet, des éleveurs jeunes et aînés ont attendu – au rond point de CEVA Santé animale - pendant plus de deux heures et sous un soleil de plomb le passage du cortège officiel qui... n'est jamais passé, le trajet ayant été modifié au dernier moment. Vincent, président cantonal des JA, raille quelque peu la peur d'un ministre face à *«20 jeunes agriculteurs presque en faillite»*. Même déception pour Florence qui trouve *«bien regrettable»* que le ministre ne soit pas venu à leur rencontre. *«Il ne risquait rien»*. Mais il faut croire que les services de sécurité avaient quelques craintes vis-à-vis des éleveurs puisque, juste en fin de journée, trois jeunes agriculteurs ont été mis à terre par un service d'ordre très –trop- sur les dents. *«Il faut le dire»* a averti Mikael Cousinet, secrétaire général, des JA. C'est dit.

G. Marcusse-Artigue

Plus de photos sur le www.avenir-aquitain.com et sur www.facebook.com/aveniraquitain

Zoom



Un 23 juillet bien chargé pour les agriculteurs Girondins décidés à manifester leur détresse. Une délégation de la FDSEA et des JA a été reçue par le Premier ministre, Manuel Valls, à Libourne, *«pour lui rappeler de ne pas en rester aux effets d'annonce d'un plan de soutien «conjoncturel» à l'élevage français, mais de continuer à construire durablement des solutions efficientes pour sortir l'agriculture de la précarité dans laquelle elle a été conduite»*. Dans le même temps des éleveurs épaulés par des viticulteurs et des céréaliers ont bloqué les gares de péage Mussidan et de Bachellerie-Thenon. Des tracteurs ont convergé vers les grandes surfaces E. Leclerc à Trélissac et Intermarché à Neuvic. Le soir les éleveurs ont bloqué les locaux de la laiterie de Fromarsac à Marsac-sur-l'Isle.

Ils ont dit

«Nous sommes conscients des grandes difficultés de la filière élevage. Le gouvernement est mobilisé pour trouver des solutions dans le long terme. Nous ne les abandonnerons pas pour construire l'avenir.»

> Manuel Valls, Premier ministre, à la sortie de la rencontre avec la délégation de la FDSEA et des JA, le jeudi 23 juillet, à Libourne

La filière trouve un accord sur les prix. Vigilance

LAIT La filière laitière s'est réunie le 24 juillet sous l'égide du ministre de l'Agriculture, avec l'objectif principal de revaloriser les prix payés aux producteurs dans un contexte très dégradé pour les éleveurs laitiers. Si un accord a été trouvé par l'ensemble des participants, les producteurs restent vigilants et attendent également des mesures à l'échelle européenne.

Alors que les éleveurs manifestent depuis plusieurs jours, la réunion de la filière laitière le 24 juillet était *«très attendue»*, *«dans un contexte de tension que l'on n'avait pas connu depuis plusieurs années»*, a fait savoir le président de la FNSEA Xavier Beulin à l'issue de la réunion. Le président de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) Thierry Roquefeuil a rappelé *«l'objectif d'une revalorisation forte»* du prix du lait, que la conjoncture situe actuellement autour de 300 euros la tonne.



Les distributeurs se sont engagés à relever les tarifs d'achats du lait de consommation.

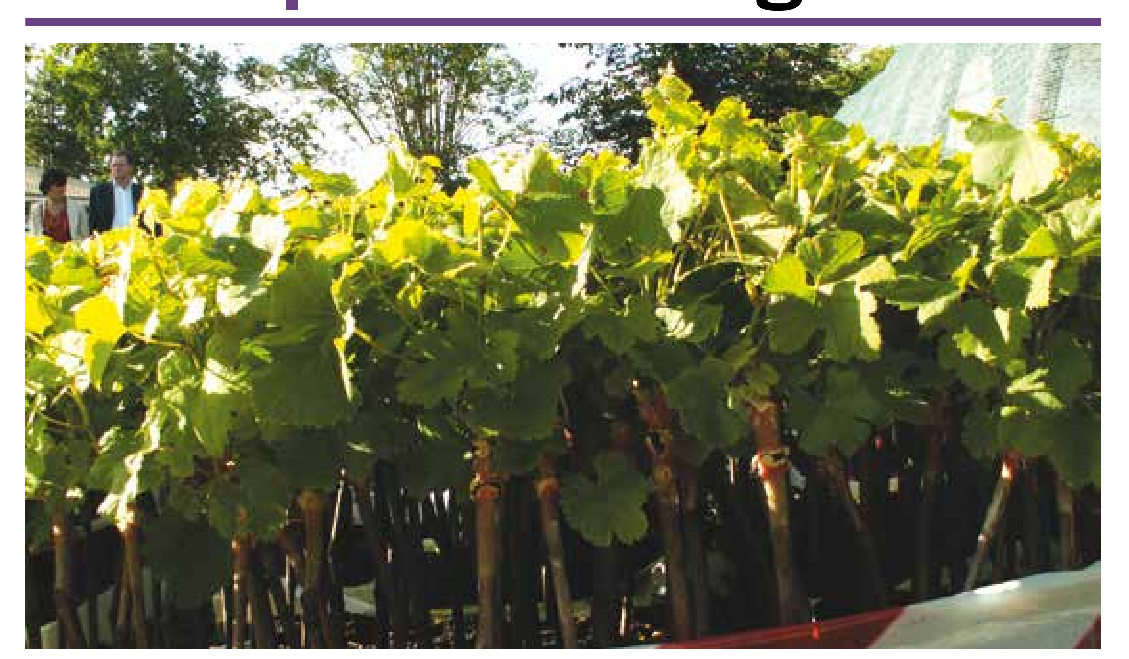
Revalorisation des prix

Pour Thierry Roquefeuil, *«on ne règle pas tous les problèmes aujourd'hui»*, mais les mesures décidées à l'issue de la table-ronde permettront de *«passer un cap»*. *«Nous avons trouvé une solution qui, au moins jusqu'à la fin de l'année, garantit un prix du lait qui ne sera pas inférieur à 340 euros la tonne»*, a expliqué de son côté le président de la FNSEA, Xavier Beulin. Un montant qui devrait permettre aux producteurs de lait, victimes d'une forte baisse de prix ces derniers mois, de couvrir leurs charges. La revalorisation porte sur un certain nombre de produits, en se basant sur les prix de fin 2014 : lait de consommation, produits de base premier prix (beurre, crème...) et marques de distributeurs. Les transformateurs ont accepté de transférer aux producteurs l'intégralité des hausses de prix versées par la grande distribution. L'accord sera effectif à partir du mois d'août, et donc mesurable sur la paie des producteurs en septembre. *«Après plusieurs mois de déflation sur les prix des produits alimentaires, il est temps de faire un peu de rattrapage. On n'est pas en train de remettre en cause la question du pouvoir d'achat de nos concitoyens : la plupart des produits laitiers ont baissé d'environ 12 % sur les 12 à 18 derniers mois»*, considère Xavier Beulin. Stéphane Le Foll signale lui aussi que *«l'impact est de quelques centimes pour le consommateur, les prix ne vont pas se mettre à flamber»*. Pour le ministre, l'engagement est par ailleurs *«très clair»* concernant la restauration hors domicile, un secteur mentionné par Xavier Beulin qui lui demande *«la même chose qu'à la grande distribution»*. Stéphane Le Foll précise que *«chacun peut faire des achats locaux aujourd'hui tout en respectant le code des marchés publics, il faut que cela se généralise»*. Le Médiateur sera mobilisé pour vérifier la tenue de ces engagements, avec un premier point d'étape prévu en septembre.

Politique à l'échelle européenne

Pour Thierry Roquefeuil, *«on ne sortira pas de la crise actuelle avec cette table-ronde, la crise est européenne»*. *«Mon objectif en tant que producteur de lait, ce n'est pas de couvrir mes charges, c'est de vivre de mon métier»*, ajoute-t-il. La mobilisation de Stéphane le Foll pour obtenir la tenue d'un conseil européen des ministres de l'Agriculture a donc été saluée par les participants. Celui-ci aura lieu le 7 septembre, avec l'objectif d'obtenir une revalorisation du prix d'intervention pour le lait à l'échelle européenne. Le ministre note cependant qu'au niveau de la France, il faut encore se projeter sur des sujets comme la contractualisation et le positionnement de la production laitière française dans le marché européen. Si Xavier Beulin a insisté sur *«l'état d'esprit constructif et je l'espère durable»* de la réunion, les producteurs ont d'ores et déjà prévenu que des actions de surveillance auront lieu cet été, avant le prochain point d'étape, pour vérifier si les engagements pris par les transformateurs et les distributeurs sont effectivement respectés.

Le temps d'une image


La profession viticole a décidé de lancer un plan d'actions contre le dépérissement de la vigne, a annoncé le Comité national des interprofessions du secteur (CNIV), le 22 juillet, à l'issue d'un séminaire de 200 participants sur ce phénomène. On désigne sous ce terme de dépérissement de la vigne un ensemble de maladies du cep qui conduisent à une chute du rendement ou à une mort prématurée du plant. Ce 22 juillet était la première phase du plan, consistant à obtenir un consensus des chercheurs et des professionnels sur l'inventaire des connaissances et sur l'identification des moyens de lutte. Un enseignement de cet inventaire confié au cabinet d'études *«Bipe»* est la volonté de créer une instance de dialogue des besoins de recherche au sein de la filière : *«Chercher uniquement pour publier n'intéresse pas la filière»*, a commenté Jérôme Agostini, directeur du CNIV.

24 mesures pour sauver l'élevage

CRISE Réagissant à la détresse des éleveurs qui manifestent depuis plusieurs semaines, le chef de l'Etat a décidé de mettre en œuvre un plan d'urgence. Les 24 mesures présentées le 22 juillet par Manuel Valls et Stéphane le Foll ambitionnent de faire remonter les prix, d'alléger les charges, ou encore de développer la contractualisation et l'exportation.

Pour l'élevage, *«force du pays, mais aussi son identité, ses racines»*, selon les mots du Premier ministre qui ne s'est pas montré avare de louanges vis-à-vis du secteur agricole en présentant le plan d'urgence le 22 juillet, *«le Gouvernement s'est tout particulièrement mobilisé»*. Suite au conseil des ministres, 24 mesures ont ainsi été présentées par le chef du Gouvernement et son ministre de l'Agriculture en soutien à l'élevage français et *«pour sortir d'une crise qui coure depuis trop longtemps, quelle que soit la majorité au pouvoir»*, n'a pas manqué de souligner Manuel Valls.



Le fil des évènements est disponible, avec un complément d'information sur les 24 mesures annoncées par le gouvernement sur le site de l'avenir-aquitain.com

Des mesures d'urgence

Pour répondre aux revendications de la profession, la première partie du plan s'attèle aux mesures d'urgence, avec une première action sur le redressement des cours et des prix, en particulier pour faire respecter les engagements pris lors des tables-rondes avec les filières bovine et porcine. Des dispositions sont prises également pour restructurer les dettes (bancaires, mais aussi les dettes auprès des fournisseurs, notamment d'alimentation animale). Par ailleurs, 50 millions d'euros sont dédiés aux allègements de charges, contre 8 millions d'euros initialement prévus lors de la mise en place des cellules de crises départementales en février, et 50 millions d'euros sont débloqués pour les exonérations de la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB). Des reports sont en outre possibles pour les cotisations MSA (200 millions d'euros), pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés (150 millions d'euros), et un remboursement anticipé de TVA sera effectué pour un montant de 150 euros. Des mesures qui seront effectives dès le 31 juillet (date pour les retours terrain des cellules d'urgence départementales), jusqu'à la fin de l'année, a précisé Stéphane Le Foll. De plus, le ministre de l'Agriculture a déclaré avoir eu un échange téléphonique avec ses homologues Irlandais, Belge, Luxembourgeois et Espagnol le 23 juillet, et *«obtenu un accord pour un conseil européen de l'Agriculture début septembre»*.

La FNSEA en attend davantage

Si le président de la FNSEA Xavier Beulin considère que les mesures présentées constituent une réponse *«de court terme à quelques exigences»*, *«ce n'est pas ce qui nous redonnera fondamentalement des perspectives durables»*, a-t-il déclaré après l'annonce du plan. Pour lui, le problème de fond de la compétitivité n'est pas réglé, avec des normes et des charges sociales plus importantes que dans les autres pays européens. Si ces conditions de production sont un gage de qualité pour la viande française, il faut selon lui payer cette qualité au juste prix, ce que les distributeurs se refusent à faire. Répercuter cette hausse sur les prix de vente ne constitue qu'un impact à hauteur *«de moins d'un centime sur la tranche de jambon, et de 2 à 3 centimes sur le steak haché»*. *«Est-ce que ça met en péril le pouvoir d'achat des Français ?»*, demande-t-il. Pour la FNSEA, les priorités restent donc la revalorisation effective des prix, la restructuration des dettes agricoles au-delà des prêts de consolidation et des reports de charge, *«des dispositifs qui sont du recyclage»*, et la contractualisation. Tant que ces trois points ne feront pas l'objet d'une amélioration notable, les actions de surveillance risquent bien de se poursuivre sur le terrain. Pour la profession, d'autres rendez-vous seront à prendre pendant l'été pour *«faire en sorte qu'en septembre-octobre, on soit en mesure d'annoncer des choses mesurables par les producteurs eux-mêmes»*, estime ainsi Xavier Beulin.

Et aussi

Dernière minute

Pierre Dartout, préfet de la région Aquitaine et de Gironde, a annoncé la mise en place d'une cellule de crise pour l'élevage, la première rencontre aura lieu le 28 juillet.

Crise de l'élevage : la réaction d'Alain Rousset

«Face à la crise de l'élevage et aux difficultés des éleveurs, je tiens à rappeler mon attachement profond à cette filière, essentielle pour l'aménagement de nos territoires, l'économie rurale et les paysages de l'Aquitaine. J'entends la colère des agriculteurs qui voient leurs revenus baisser continuellement sans espoir d'amélioration. Il est en effet inacceptable de constater qu'ils ne peuvent aujourd'hui pas vivre décemment d'un métier où on ne compte pas ses heures. Demain, la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes sera leader dans le domaine de l'élevage. Cette position sera l'occasion de développer de nouvelles stratégies de filière. La pérennisation de productions locales est indispensable» indiquait Alain Rousset, président de la région Aquitaine, le 23 juillet, dans un communiqué de presse.

«Pour les agriculteurs souhaitant vivre de leurs revenus, et pas seulement de subsides publics, la solution pérenne passera impérativement par une revalorisation des prix payés aux producteurs.» Et de lancer un appel aux consommateurs pour privilégier les produits français. *«La Région Aquitaine qui s'est déjà fortement engagée dans la recherche d'approvisionnement de proximité pour les cantines des lycées, initiera rapidement une réunion de travail avec les professionnels agricoles afin d'étudier les pistes permettant d'aller plus loin dans ce domaine.»*

Le 23 juillet, Alain Rousset était présent lors de la rencontre entre les syndicalistes et le Premier ministre, à Libourne. Il a rappelé qu'il allait *«tout mettre en oeuvre pour que l'approvisionnement des lycées soit fait sur la région dès la rentrée.»*

Le temps d'une image



Après le conseil décentralisé de la FDSEA qui a eu lieu dans le canton du Réolais, les agriculteurs ont lancé en Gironde l'opération *«Vache verte»* à Saint-Sève, sur l'axe La Réole-Libourne. Au travers de ce symbole, les éleveurs expriment leur engagement pour l'environnement, la biodiversité et l'emploi. Occasion de rappeler que 90 % de l'alimentation des troupeaux est produite sur les exploitations, que l'élevage de ruminants valorise en France 13 millions d'hectares de prairies et que 75 % du méthane émis est compensé par les puits de carbone que sont les prairies et les haies. *«L'équilibre est dans le pré»*.

L'adoption de la loi Macron va aussi toucher l'agriculture

JURIDIQUE Les dispositions de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi Macron) adoptée le 9 juillet, apportent des modifications en matière de droit relatif au secteur agricole.

Présenté pour la première fois en octobre dernier, le projet de loi Macron a été définitivement adopté le 9 juillet par l'Assemblée nationale. Le recours à l'article 49-3, utilisé pour la troisième fois par le gouvernement, a permis de faire valider le projet sans vote. Manuel Valls entend désormais aller au plus vite et promulguer les décrets d'application avant la fin de l'année.

Pour « faciliter les projets » d'investissement, la loi Macron étend l'expérimentation de l'autorisation unique des installations classées (ICPE), jusqu'à présent réservée aux régions Champagne-Ardenne et Franche-Comté, à tout le territoire, pour les *«projets présentant un intérêt majeur pour l'activité économique»*. Ce qui vaut notamment pour les projets de méthaniseurs.

Par ailleurs, une modification du code rural permettra d'étendre le droit de préemption des Safer. Limité jusqu'à présent aux cas d'aliénation à titre onéreux *«de biens immobiliers à usage agricole et de biens mobiliers qui leur sont attachés ou de terrains nus à vocation agricole»* et aux cas d'aliénation, toujours à titre onéreux, de l'usufruit ou de la nue-propriété de ces mêmes biens, ce droit s'étend désormais aux aliénations de ces biens et droits à titre gratuit, sauf lorsque la donation est effectuée dans le cadre familial.



La nouvelle loi va modifier le code de la route pour la conduite des engins agricoles avec un permis B.

«Alléger les obligations des entreprises»

Le chapitre 4 du titre II du projet de loi vise à *«simplifier»* l'investissement. Dans le but *«d'alléger les obligations des entreprises»*, il protège, via une modification du code de commerce, les résidences principales utilisées pour l'activité professionnelle, qui deviennent de droit insaisissables par les créanciers issus de l'activité professionnelle.

Toujours dans ce même chapitre, la loi Macron élargit aux *«sociétés coopératives agricoles et leurs unions répondant à la définition des petites entreprises»*, la possibilité de *«déclarer que le compte de résultat qu'elles déposent n'est pas rendu public»*. Une option que le code rural limitait jusqu'à présent aux seules micro-entreprises.

Pour *«faciliter la vie de l'entreprise»*, le projet de loi insère en outre un article supplémentaire au code de la santé publique, clarifiant les dispositions de la loi Evin. Ainsi, *«ne sont pas considérés comme une publicité ou une propagande [...] les contenus [...] relatifs à une région de production, [...] à une indication géographique, [...] ou au patrimoine culturel, gastronomique ou paysager liés à une boisson alcoolique disposant d'une identification de la qualité ou de l'origine [...]»*.

«Libérer l'activité»

Enfin, quelques dispositions du titre I qui ambitionne de *«libérer l'activité»*, touchent également à l'activité agricole, avec la modification du code de la route qui autorise toute personne titulaire du permis B à conduire *«tous les véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 kilomètres par heure»*, ou la révision du code de l'urbanisme qui donne aux commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers un droit d'avis quant aux règlements régissant la possibilité de construire des extensions ou annexes aux bâtiments d'habitation dans les zones agricoles ou naturelles.

Le temps d'une image



50 départements étaient concernés le 22 juillet par des restrictions d'eau liées à la sécheresse, particulièrement dans le Centre-Est et le Sud-Ouest, selon un décompte réalisé par le ministère de l'Ecologie. En région Aquitaine, plusieurs bassins versants se trouvent en situation de *«crise»* (Gironde, Dordogne), de même qu'en Poitou-Charentes (Charente, Deux-Sèvres) ou Midi-Pyrénées (Lot, Tarn). En Rhône-Alpes, l'Ardèche est particulièrement affectée et en Bourgogne, la Saône-et-Loire, la Nièvre. Egalement touchés, le centre de la France (Indre, Indre-et-Loire, Eure-et-Loir, Loiret) et l'Ile-de-France (Seine-et-Marne).
La liste des cours d'eau girondins concernés est sur l'avenir-aquitain.com

Et aussi

Nouveau président à l'ADAR de Castillon-Pujols-Sainte-Foy-la-Grande

Patrick Festal est le nouveau président de l'ADAR de Castillon-Pujols-Sainte-Foy la Grande. Il succède à Michel Géromin. Son exploitation est située sur la commune Margaron et il exploite avec son épouse et son fils installé JA, 75 ha de vigne, 50 ha de cérales et 15 ha de prairie. Il est coopérateur à UNIVITIS et poursuit des mandats professionnels dans les OPA. Les autres membres du nouveau bureau de l'ADAR sont Jean-François Meynard, vice-président Castillon, David Amblevert, vice-président Pujols, Nadège Impériale, vice-présidente Sainte-Foy-la-Grande, Magali Vérité, secrétaire, Wilfrid Franc de Ferrière, secrétaire-adjoint, Rolland Grenouilleau, trésorier et Patrick Bodon, trésorier-adjoint. Cette antenne ADAR de la Chambre d'agriculture, dirigée par Bruno Samie, compte plus de 300 adhérents.

APPEL À TÉMOIGNAGE

Afin de mieux négocier et discuter avec l'administration de l'application des différentes règlementations environnementales, la FDSEA souhaite recenser les contrôles observés sur le terrain (nature des contrôles, points contrôlés en particulier etc...).

Contacter : FDSEA de la Gironde, 17 cours Xavier Arnozan, 33082 Bordeaux Cédex, Tel 05 56 00 73 66

Le vin à la loupe



ŒNOLOGIE Rien ne sert de courir, il faut cueillir à point. A quelques semaines des vendanges, focus sur les différents outils dont disposent les viticulteurs pour bien déterminer la date de récolte.

Cerner la date de récolte n'a jamais été un exercice facile. Le millésime 2013 en est un parfait exemple. Le retard au niveau de la maturité technologique et phénolique était très important. Des conditions climatiques désastreuses ont accéléré la récolte du raisin. L'état sanitaire était le facteur limitant. Il fait partie intégrante des indices à prendre en compte comme peuvent l'être les analyses en laboratoire et la dégustation des baies de raisin. A contrario, sur le millésime 2014, une arrière saison exceptionnelle voire «*miraculeuse*» a permis d'amener le raisin à un bon stade de maturation. La dégustation des baies s'est révélée être un outil déterminant pour bien cibler la date de récolte et effectuer des sélections parcellaires judicieuses.



A l'approche de la maturité, assurer un suivi gustatif est nécessaire.

Observation

L'observation est le premier critère qui peut permettre au viticulteur d'établir un calendrier des vendanges. La précocité d'un millésime peut être appréciée dès la floraison (110 jours), puis à la véraison (45 jours). À l'approche de la maturité, une présence accrue dans les parcelles est nécessaire pour assurer un suivi gustatif et apprécier l'état sanitaire des raisins, en particulier à l'égard du risque botrytis.

Dégustation

La dégustation est primordiale et permet de cibler la date de récolte en fonction du produit souhaité. Par exemple, pour les blancs, on pourra suivre l'évolution de ses caractères aromatiques qui passeront des notes herbacées (haricot vert, poireau, asperge), signe d'insuffisance de maturité, vers le buis (thiols frais) puis aux agrumes et enfin aux fruits exotiques (thiols mûrs). La méthode est moins objective qu'une analyse chimique, mais pertinente pour déterminer la date de récolte optimale. Plusieurs fiches de dégustation ont été élaborées (faculté d'œnologie, CASV). Elles proposent l'évaluation de différents paramètres (voir tableau ci-dessous).

Etat sanitaire

Pour l'estimation de l'état sanitaire, le principe est de la réaliser par une notation des dégâts liés à la pourriture grise sur 100 grappes. Sur une parcelle homogène, il faut repérer 5 placettes et noter pour chacune d'entre elles, 10 grappes consécutives à partir du premier cep, par face de rang. Il faut estimer l'intensité d'attaque de chaque grappe (exprimée en %) puis calculer la fréquence moyenne d'attaque (nombre de grappes touchées sur 100 observées) et l'intensité moyenne d'attaque (total de toutes les intensités d'attaque divisé par 100).

Analyse

A partir de prélèvement de baies, on peut suivre certains critères et déterminer la maturité technologique. On dosera le sucre, l'acidité totale, le pH, l'acide malique et l'azote assimilable. On pourra ainsi en déduire un indice de maturité. En parallèle, des analyses un peu plus fines permettront de déterminer la maturité phénolique. Ce critère est important pour les vins rouges. Il n'est pas corrélé à la teneur en sucres ou à l'acidité. Il apporte donc une information supplémentaire. Plusieurs méthodes existent, dont la méthode Glories. Elle constitue une aide pour caractériser la maturité phénolique des différents composés de la baie (pellicule et pépins) et piloter au mieux les conditions de vinifications en fonction des objectifs produits. Cette maturité peut également être cernée par la méthode CASV (Chambre d'Agriculture service vigne et vin). On suivra l'évolution des anthocyanes totaux au sein de la pellicule. Cette teneur va augmenter au cours de la maturation. Une récolte pourra être envisagée lorsque l'on observera une baisse de 30 à 40 mg/l.



Contact

Nicolas Piffre, directeur technique, œnocentre de Saint-Savin
Tél. 06 73 67 48 83

Et aussi

Le Potentiel de réceptivité de la baie de raison au Botrytis (PRB)

La pourriture grise de la vigne, due au champignon Botrytis cinerea, est une maladie extrêmement redoutée. Cet indicateur a été développé pour évaluer précocement, dès la fermeture de la grappe, la sensibilité des baies au botrytis. Cet indicateur est évalué sur des baies de Sauvignon blanc et merlot noir (cépages modèles sensibles) provenant toujours d'une même parcelle. Le PRB résulte du dosage de la teneur en pectine hydrosoluble (PSE) correspondant à un substrat facilement dégradable par botrytis, ce qui permet d'évaluer une certaine « appétence » des baies par le pathogène. D'autre part, le dosage en composés phénoliques et la teneur en tanins qui représentent des constituants de défense de la baie vis-à-vis du botrytis. Une plus grande sensibilité potentielle au botrytis est associée à un PRB élevé. Cette année, le PRB indique un état de faible sensibilité potentielle des pellicules des baies de raisins au botrytis. (source CIVB)

Outils complémentaires

Le Dyostem (société Vivelys) mesure 2 indicateurs : la quantité de sucres par baie et la teinte des baies (pour les cépages blancs) exploités en cinétique. Ces données permettent de connaître la date de récolte, ainsi que le potentiel qualitatif de la vendange au niveau de son profil aromatique.

L'IFV Pôle BX-Aquitaine a étudié plusieurs outils dont le multiplex de la société Force A. Ce dernier est un capteur piéton, directement utilisable à la parcelle. Cet appareil semble approprié pour déterminer un potentiel en anthocyanes totaux et donc de suivre la maturité phénolique.

Le Spectron (société Pellenc) est également un capteur optique. Il permet de mesurer le taux de sucres, de l'acidité totale et des anthocyanes. Les données sont ensuite compilées sur un logiciel pour visualiser, au fil des mesures, l'évolution des 3 paramètres et choisir ainsi la date optimale de récolte.

Le temps d'une image

Voici à titre d'exemple la grille de notation d'une dégustation de baies de raisin rouge. Elle a été élaborée par la faculté d'œnologie de Bordeaux. Elle propose l'évaluation des paramètres suivants :

Examen visuel et tactile de la baie entière - Aptitude à l'écrasement - Aptitude à l'égrenage - Couleur des baies	**Examen de la pellicule** - Aptitude à la dilacération - Acidité de la pellicule - Intensité tannique et astringence. - Arômes de la pellicule - Intensité des arômes
Examen de la pulpe - Adhésion entre la pulpe et la pellicule - Acidité de la pulpe - Arômes de la pulpe - Intensité des arômes.	**Examen des pépins** - Couleur des pépins - Aptitude à l'écrasement - Arômes des pépins - Amertume des pépins - Intensité tannique/astringence






Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) :
l'Europe investit dans les zones rurales.

Une aide à la décision en ligne

ŒNOLOGIE L'IFV et la Chambre d'agriculture de la Gironde ont mis en place Decidœno, un outil d'aide à la décision pour mieux choisir ses process d'élaboration des vins.



Face à la mondialisation et à la segmentation accrue du marché, l'adaptation des itinéraires de vinification et d'élevage intégrant les innovations techniques, les contraintes environnementales et l'optimisation des coûts de production est devenue une nécessité pour la filière viti-vinicole. Pour être compétitif, tout vinificateur ou metteur en marché doit avoir une approche globale pour l'élaboration de ses produits. Pour cela, il est aujourd'hui indispensable de fournir à la filière viti-vinicole, par produit et pour des opérations ciblées, des références complètes et chiffrées et surtout d'en faciliter leur accès. C'est chose faite avec l' Outil d'Aide à la Décision adapté (OAD) Decidœno.

Opérationnel fin 2015

Cet outil est actuellement en phase de pré-production et sa mise en ligne devrait être effective à partir du second semestre 2015 avec, dans un premier temps, des données sur la production de vins rosés. Cet OAD doit être d'accès facile et libre. Sa page d'accueil a été choisie de manière à faciliter son utilisation pour tous. Il a deux principales fonctionnalités : l'accès aux références techniques et la possibilité de choisir des opérations adaptées à un objectif sensoriel fixé.
Après avoir défini au préalable le type de vin et l'opération pour lequel il recherche une référence, l'utilisateur se voit proposer une liste de références techniques disponibles. Une fois son choix validé, li pourra télécharger une fiche de synthèse précisant les conditions de l'étude, les résultats expérimentaux obtenus, les avantages et restrictions d'emploi, une évaluation des impacts économiques et environnementaux ainsi que l'impact sensoriel de la technique. Il est par exemple possible de comparer les effets de différentes souches de levures pour l'opération «*Levurage*» ou encore de choisir un programme ou une pratique d'extraction pour l'opération «*remontage*» dans le cas d'une vinification en rouge.

Guider le vinificateur

La seconde fonctionnalité de cet outil est de proposer des opérations en adéquation avec des objectifs sensoriels que l'utilisateur (vinificateur) aura préalablement définis et hiérarchisés en fonction du produit qu'il souhaite élaborer. L'outil va lui permettre de construire son propre itinéraire œnologique en proposant une liste d'opérations et de références possibles par phase d'élaboration. La sélection de ces opérations par l'outil est déterminée en fonction des résultats sensoriels obtenus lors des différentes expérimentations menées par l'IFV, la Chambre d'Agriculture de la Gironde ainsi que l'ensemble des partenaires.
L'utilisateur pourra choisir, parmi les opérations proposées, celle(s) qu'il souhaite intégrer à son itinéraire en fonction notamment de ses contraintes (qualité de sa vendange, matériels à disposition au chai, Charte de vinification éventuelle, coût,...), et selon les cas, en concertation avec son œnologue conseil.
Il pourra ensuite accéder à une synthèse de ses différents choix, mais également à un dossier complet reprenant les fiches de chacune des techniques sélectionnées pour l'élaboration de son itinéraire œnologique. Cet outil Internet sera gratuit.



Contact
Charlotte Anneraud, Emmanuel Vinsonneau
IFV pôle Bordeaux-Aquitaine, Jean-Christophe Crachereau – Chambre d'agriculture de la Gironde, tél. 05 56 16 10 98

Et aussi

Decidœno : un travail initié en 2008

La démarche, initiée depuis 2008, a tout d'abord été de mettre en œuvre un programme visant à établir une méthodologie d'évaluation globale des itinéraires d'élaboration des vins. Ceci a permis non seulement d'évaluer et de comparer des itinéraires au sein d'une même propriété, mais également d'acquérir des références pertinentes par objectif-produit. Afin de rendre ces données facilement accessibles aux professionnels, l'IFV et la Chambre d'agriculture de la Gironde ont choisi de concevoir un Outil d'Aide à la Décision adapté. Cet outil, nommé Decidoeno®, doit permettre une meilleure valorisation des résultats expérimentaux de l'IFV et de la Chambre d'Agriculture de la Gironde ainsi que de leurs partenaires en facilitant l'accès des acteurs de la filière viti-vinicole à l'ensemble des références techniques. Parallèlement, cet Outil d'Aide à la Décision (OAD) va permettre de proposer à tout utilisateur (viticulteurs, œnologues-conseils, formateurs...) des critères de choix afin de modifier ses itinéraires de vinification et/ou d'élevage en adéquation avec un objectif produit préalablement déterminé.

Examens de l'enseignement agricole : moins de candidats mais plus de réussite

85 % des candidats qui se sont présentés aux examens de l'enseignement agricole ont été admis, selon un communiqué de presse du ministère de l'Agriculture du 17 juillet. Le taux de réussite progresse de 0,8 % par rapport à l'année dernière. 79 595 élèves ont pris part aux épreuves de bac professionnel, bac technologique, BEPA, BTSA ou CAP agricole, c'est presque 10 % de moins qu'en 2014.

Le temps d'une image



Depuis la mi-juin, l'absence de pluie et les fortes températures ont eu un impact direct sur la végétation. Sur les cultures non-irriguées, le potentiel de production est d'ores et déjà fortement entamé et proche de la non récolte dans certains secteurs du département. Pour les cultures irriguées, la mise en place de restrictions de prélèvement d'eau de plus en plus contraignantes va générer des pertes importantes de revenu. Sur le cliché ci-dessus on voit bien la perte importante de rendement de Sorgho en bord de parcelle (à droite) qui est bien moins irriguée.

Variétés résistantes au mildiou et à l'oïdium

RECHERCHE Lors de l'assemblée générale de l'ODG Bordeaux, Laurent Audeguin de l'Institut Français de la Vigne et du Vin est venu présenter les travaux sur la création de variétés résistantes au mildiou et à l'oïdium que conduisent l'INRA et l'IFV. Espoir !

Expliquer avec des mots simples un argumentaire compliqué tel était le pari - gagné - de Laurent Audeguin chercheur à l'Institut Français de la vigne et du vin (IFV), le 3 juillet dernier lors de l'assemblée générale des Bordeaux et Bordeaux supérieurs.



Laurent Audeguin chercheur à l'Institut Français de la vigne et du vin (IFV) a présenté son travail à l'ODG Bordeaux et Bordeaux-Supérieur.

Complémentaires

Tout remonte en France au début des années 1980 et s'est accéléré au début des années 2000. Les chercheurs de l'INRA (Institut de la recherche Agronomique) ont alors dans l'idée de créer des variétés résistantes au mildiou et à l'oïdium en effectuant des croisements entre des descendants d'espèces américaines et/ou asiatiques présentant une résistance totale aux deux maladies cryptogamiques. Ces descendants sont utilisés comme géniteurs résistants dans les croisements avec des cépages locaux «*emblématiques*». «*Ces travaux d'hybridation classiques n'ont rien à voir avec les organismes génétiquement modifiés*» s'empresse de préciser Laurent Audeguin. «*Les équipes de recherche en France (INRA) et à l'étranger ont identifiés deux gènes de résistance. Dans nos travaux d'hybridation, à l'IFV, nous avons choisi la même stratégie que l'INRA, à savoir obtenir des variétés ayant au moins deux gènes de résistance au mildiou et à l'oïdium. Ceci permet d'apporter de meilleures garanties que la résistance de la plante dure plus longtemps. Avec un seul gène, le champignon pathogène s'adapte et la plante devient vite sensible*». C'est ce qui s'est produit avec les variétés Bianca et Regent.

En 2014, le CIVB décide à son tour de s'engager dans un programme de variétés résistantes à l'oïdium et au mildiou. Le programme «*Newvine*» associe l'INRA et l'IFV. Le choix de la commission technique de l'Interprofession bordelaise se porte sur les cépages Cabernet franc et Petit Verdot. «*Le cabernet franc est intéressant d'un point de vue génétique, c'est un des parents du Cabernet-Sauvignon et du Merlot, quant au Petit Verdot ses caractéristiques de variété tardive, son acidité et sa couleur sont intéressantes et complémentaires. De plus, ils présentent tous deux des possibilités d'adaptation au changement climatique contrairement au Merlot naturellement riche en sucre*» explique le chercheur.

Typicité des vins

Voilà donc pour le départ.
Ne reste plus qu'à... croiser les variétés résistantes avec le Cabernet franc et le Petit Verdot. Simple ? Pas évident ! Du pollen est prélevé sur une variété résistante pour être mis en contact avec le pistil (organe femelle) des deux cépages sélectionnés. Un travail de petite main, long et fastidieux. «*2 000 pépins sont attendus par programme, En 2015, 500 grappes seront à faire*» pour nos différents programmes. Il faudra ensuite vérifier la résistance contre l'oïdium et le mildiou par sélection assistée par marqueur moléculaire. «*C'est facile. Les marqueurs moléculaires correspondant au caractère «résistant» permettent d'identifier ce caractère dans les différents pépins obtenus. Nous obtenons une réponse beaucoup plus rapide que s'il fallait faire pousser les plants et les mettre au contact des champignons*». Une fois ces génotypes obtenus, il faudra les évaluer jusqu'au stade vignoble car, si la résistance est une chose, qu'en sera-t-il de la typicité des vins locaux ? Pour le savoir, il faudra du temps pour s'assurer de l'adaptation du cépage aux différents terroirs, pour étudier leur typicité et surtout pour apprécier leur adaptation au climat au travers de leur besoin en eau et en température. A ce rythme, les sorties variétales seront inscrites au plus tôt en 2028.

Réglementation adaptée

Entre temps, les professionnels bordelais vont travailler à faire intégrer les hybrides dans la charte des AOC dès que leur résistance aux maladies sera avérée. Pour ce faire, l'INAO a demandé à l'Union Européenne une évolution des textes. L'idéal serait que les aspects règlementaires soient réglés afin que les nouvelles variétés puissent être plantées dès qu'elles seront mises sur le marché.
À suivre.

G. Marcusse-Artigue

Le temps d'une image



Face à la sécheresse exceptionnelle et l'absence de précipitations, le Syndicat des Pépiniéristes Viticulteurs de la Gironde et du Sud Ouest invite les viticulteurs à maintenir des arrosages sur les jeunes plantations. Il convient de renouveler les arrosages à cadences régulières. Un minimum de 3 litres d'eau doit être apporté, le but est d'atteindre le niveau racinaire. Pour s'en assurer, il est conseiller d'effectuer un trou avec une «*cuillère*» de plantation à proximité du plant.

Avancer malgré tout

POLITIQUE Pour leur session décentralisée de l'été, les professionnels de la Chambre d'agriculture de la Gironde se sont retrouvés à La Réole. Au programme : grande région, règlement des autorisations de plantation et questions d'actualité.

Il y avait de nombreux élus aux côtés des professionnels, le 9 juillet, à La Réole, pour la session d'été de la Chambre d'agriculture de la Gironde qui accueillait le préfet de Région et de Gironde Pierre Dartout. Gérard César, le sénateur à l'origine de l'amendement de la loi Evin, le vice-président du Conseil Départemental en charge de l'agriculture, Bernard Castagnet ainsi que le président, Jean-Luc Gleyze, notamment. Ce dernier, sorti d'une commission permanente pour montrer son soutien à l'agriculture girondine annonçait : *«nous avons une politique volontariste avec 3,3 millions d'euros affectés aux filières agricoles en 2014. Il nous reste encore quelques marges de manœuvre pour continuer à vous accompagner. Le Département reste à l'écoute des agriculteurs et les soutient dans le cadre imposé par la nouvelle loi NoTRE.»* Un soutien nécessaire pour des filières en difficulté. Bernard Artigue, président de la Chambre d'agriculture, soulignait dans son propos *«l'actualité agricole marquée par l'épisode délicat des déclarations PAC, les difficultés des filières d'élevage, mais aussi les débats sur l'évolution de la loi Evin et enfin l'accélération de la réforme territoriale au niveau des Chambres d'agriculture.»* Le préfet de Gironde, Pierre Dartout, répondait aux inquiétudes des élus consulaires : *«la réforme territoriale, c'est une opportunité pour être encore plus efficace et performant dans une situation où l'argent public est rare. Le devoir des services de l'Etat est de répondre toujours mieux à vos attentes, dans une vision stratégique partagée et avec un contact de proximité.»* Un discours d'actualité face aux bouleversements induits par la nouvelle grande région.

Grande région

Un chantier énorme introduit avec humour par Bernard Artigue *«l'ALPC comprenez Aquitaine Poitou-Charentes – Limousin se cherche un nom, vous pouvez faire vos propositions sur www.magranderegion.fr»*. C'est Bruno Millet, directeur de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine qui faisait le point sur ce dossier. *«C'est une responsabilité très forte au niveau des Chambres d'agriculture. Et plutôt une opportunité pour se réformer au service de l'agriculture.»* Et de citer les points importants : *«Le réseau de la grande région, ce sont 15 établissements, 2 régions, 12 départements, 600 élus et 1 150 agents. C'est notre force car ils sont répartis sur tout le territoire. Ce réseau est incontournable pour accompagner tous les territoires et toutes les agricultures. Notre travail est cité en exemple au niveau national. Celui-ci porte une ambition commune et 12 enjeux prioritaires pour -entre autres- moderniser les outils de production, développer la valeur ajoutée des agriculteurs, assurer le renouvellement des générations ou encore renforcer l'attractivité des territoires.»*
Pour le président de la Chambre d'Agriculture, si le regroupement des moyens doit apporter de l'efficacité et des économies, il convient par contre dans le domaine du conseil et de l'accompagnement, *«de rester attachés à la proximité avec les agriculteurs, les sylviculteurs et les acteurs des territoires, ce qui constitue une valeur essentielle de nos organisations»*.



Cette session a permis au président Bernard Artigue d'interpeller le préfet Pierre Dartout, le président le président du conseil départemental Jean-Luc Gleyze et son vice président en charge de l'agriculture Bernard Castagnet sur les sujets brulants agricoles.

Autorisations de plantations

Valérie Laplace, chef du service de France Agrimer pour la région Aquitaine, a tracé un rapide historique des droits de plantation. Le premier système d'autorisations de plantation pour encadrer le potentiel de production date de 1953 en France. *«Pour l'Union Européenne, le système d'autorisation de plantation existe depuis 1970, date de création de la première organisation commune de marché (OCM) viticole.»* Elle soulignait ensuite *«l'entrée en vigueur d'un régime d'autorisation de plantation au 1er janvier 2016.»*
Les droits de plantation céderont donc la place aux autorisations de plantation. Ces autorisations seront à durée déterminées pour les AOC, les IGP et les sans indication géographique. *«Ces autorisations seront gratuites et ne seront plus cessibles.»* expliquait Valérie Laplace. *«Attention, elles seront également limitées dans le temps. Leur durée de validité sera de 3 ans. Et la non-utilisation de ces autorisations sera sanctionnée de manière administrative. Ce qui peut se traduire par des amendes maximales de 6 000 euros par hectare. Si vous n'êtes pas sûr de planter, il ne faut pas en demander.»* Une annonce qui suscitait un certain émoi dans la salle…
Pendant la période de transition actuelle, les droits de plantation pourront être convertis en autorisations de plantation. Pour ces nouvelles autorisations, il y aura trois cas de figure : l'arrachage suivi de replantation, l'augmentation d'autorisation de plantation et la conversion des droits en autorisations.
Enfin, un point essentiel pour Valérie Laplace : *«il est indispensable de mettre à jour son CVI puis de se connecter sur vitiplantation. L'avantage aujourd'hui est que l'exploitant n'a plus qu'un interlocuteur à présent et par téléprocédure. Il faut obligatoirement fournir son numéro de SIRET, son numéro de CVI et avoir une adresse mail pour l'inscription initiale. Cela permettra d'avoir des identifiants personnels pour pouvoir se connecter dès le 4 janvier 2016. Pour ceux qui n'ont pas Internet, la Chambre d'agriculture, les ODG et les coopératives se sont engagées à aider les exploitants.»*

Focus

ŒNOCENTRES

> Le groupe de services se renforce.



Dans le cadre de l'examen du budget rectificatif 2015, le directeur général Pierre Got a présenté le projet de délibération relative à la reprise par la Chambre d'agriculture de la Gironde des activités d'analyses et de conseil œnologique de l'Interprofession des Vins de Bergerac-Duras.
Ce laboratoire traite chaque année 20 000 échantillons, réalise 90 000 analyses et conseille plus de 200 producteurs.
«Ce rapprochement de moyens et de compétences, qui s'inscrit dans le développement de notre marque Œnocentres sera effectif à compter du 1er août et correspond à notre démarche de régionalisation de nos activités vigne et vin.» a déclaré le président de la Chambre d'agriculture, Bernard Artigue. L'assemblée a approuvé cette délibération.
Cette nouvelle organisation va permettre de réaliser des économies d'échelles, des transferts de compétences et de savoirs avec, comme objectifs, l'amélioration, l'optimisation et la pérennité des services apportés aux vignerons, négociants et caves coopératives.
La marque Œnocentres poursuit son développement et s'organise désormais autour de l'œnocentre Bordeaux-Blanquefort,de l'œnocentre Bergerac-Duras et des œnocentres de Soussac, Pauillac et Saint-Savin.
Le Groupe représente désormais une force de proximité majeure composée de 22 œnologues conseils, 28 techniciens de laboratoire au service déjà de 1 400 clients.

Le temps d'une image


La session a permis à Sylvie Mothes, présidente de l'antenne ADAR de Monségur, La Réole, Sauveterre, Pellegrue de présenter l'agriculture de ce territoire. Avec comme point majeur la baisse du nombre d'exploitations. En 2000, on comptait 1 104 exploitations, elles n'étaient plus que 869 en 2010. Elle soulignait également la prédominance de la vigne depuis 1988 avec, tout de même, une baisse du nombre d'exploitants due au regroupement. La vigne est essentiellement coopérative dans le Réolais avec 7 caves coopératives qui représentent 63 % de la production.
Au niveau des autres cultures, les prairies sont en baisse et les céréales restent stables. Les élevages, surtout laitiers, sont en baisse avec 119 exploitants en 2010 contre 150 en 2000.

De nombreux sujets brûlants

CONJONCTURE Cette session a été l'occasion pour les élus de la Chambre d'agriculture d'interpeller le préfet et le conseil départemental sur plusieurs sujets sensibles.

Dans son intervention, Bernard Artigue est revenu sur la campagne de télédéclarations PAC, *«la pire que nous n'ayons jamais connue à ce jour. On savait que ce serait difficile avec toutes les nouvelles règles et changements, mais la réalité a parfois dépassé nos craintes !»*. Pour autant, les équipes de la Chambre d'Agriculture ont accompagné plus de 1 500 agriculteurs dans leurs télédéclarations sur les 4 000 enregistrées en Gironde.
Cependant, le président s'est montré très inquiet face aux procédures en cours ou à venir, et notamment concernant l'avance de trésorerie des aides PAC. En effet elles sont conditionnées à l'application de la fameuse règle *«de minimis»*. Selon la situation des agriculteurs, certains auront droit aux compléments financiers ou aux avances de trésorerie, et d'autres non, une différence de traitement dans un contexte économique difficile inacceptable.

Ecophyto2

Sur le plan Ecophyto2, le président de la Chambre d'agriculture a rappelé que l'assemblée agricole a rendu son avis dans le cadre de la consultation publique. *«La forte pression sanitaire de cette campagne viticole doit nous inciter tous à une certaine prudence dans la gestion du risque. L'objectif d'une réduction des usages de 50 % dans les 10 ans nous paraît peu réaliste et suppose des réponses techniques innovantes que nous n'avons pas aujourd'hui. »*.

Des situations difficiles

Marie-Henriette Gillet, responsable élevage pointait la situation difficile des producteurs laitiers. *«Il se passe des choses graves au niveau national. Et le prix du lait est la variable d'ajustement pour préserver les marges des autres acteurs de la filière. La liquidation de l'élevage laitier est en marche.»* Daniel Saint-Marc s'inquiétait des contrôles accrus de l'abattoir de Bazas et de sa survie. Thierry Solans, président de Jeunes Agriculteurs, lui, se souciait du nombre très bas d'installations en Gironde. *«Nous en sommes à 9 installations aidées en juin 2015 contre 64 à la même époque en 2014.»* Il évoquait aussi les retards dans l'affiliation des jeunes installés par la MSA qui compromettait les aides JA ou encore pour les inscriptions des JA par l'administration. Et l'aide à l'assurance récolte promise à 65 % et ramenée à 56 %. Xavier de Saint-Léger, lui, s'inquiétait des prévisions météo alarmistes et de leur impact sur l'irrigation. *«Nous sommes très inquiets de la tournure des événements entre libéralisme total, excellence environnementale et changement climatique… On est au bout d'un système et cela se traduit par une augmentation des contrôles et par la délation avec «phytoplainte» sur le site de la Préfecture»*. Un système qui choquait également Patrick Vasseur, président de la FDSEA : *«Je regrette vivement ce phytoplainte. Surtout qu'il a été installé sans aucune concertation ! Comment en est-on arrivé là ? Comment ces plaintes seront-elles traitées ?»* Quant à l'installation, le président de la FDSEA soulignait : *«tout mon soutien va aux JA. Où va-t-on quand on empêche des filières de se développer ?»* Un avis partagé par Bernard Bouchon, le représentant de la Coordination Rurale : *«Je suis obligé de reconnaître que les JA et la FDSEA ont raison. Je déplore le faible nombre d'installés, c'est catastrophique !»* Marie-Thérèse Lacosse, présidente du SDAE rappelait alors les difficultés rencontrées par les anciens. Bref, une actualité dense, des dossiers compliqués, mais une volonté forte d'avancer malgré tout.


Les élus de la Chambre d'agriculture ont débattu des sujets d'actualité lors de la session d'été de La Réole.

S'adapter à la diversité du territoire

BANQUE Le Crédit Agricole d'Aquitaine s'oriente vers une nouvelle organisation de ses services pour mettre «le bon conseiller en face du bon client». La phase de tests est lancée depuis le 15 juin.

«On sent une légère reprise...». Jack Bouin directeur général du Crédit agricole d'Aquitaine invite, tous les 4 mois, la presse régionale pour aborder la situation économique du moment et du Crédit agricole. Le 10 juillet, à Bordeaux dans l'agence pro de la place Gambetta il a donc donné le pouls de l'économie.



Les agences du Crédit agricole vont évoluer pour laisser le choix aux clients de combiner service de proximité et nouvelles technologies.

Le goût revient

La France connaît une légère reprise du commerce extérieur boostée par la parité dollars/euros, la consommation des ménages semble évoluer positivement, *«le goût revient»*. Quant aux investissements des entreprises, la reprise est assez prudente et semble plutôt s'apparenter à une reprise de renouvellement plus que d'investissement. Et la banque verte dans ce contexte ? *«Nous avons une très bonne dynamique commerciale et nous enregistrons des parts de marchés sur tous les secteurs d'activité»*. Mais le Crédit agricole ne veut pas en rester là. Pour les énergies nouvelles, il veut aller plus loin. L'aéronautique est dans le viseur. Une évidence pour le directeur général. *«On ne peut pas ne pas s'intéresser à cette filière»*. Idem pour le numérique. Les start-up sont les bienvenues. Mieux même, 20 d'entres elles vont être hébergées à terme par le Crédit agricole dans son futur Village by CA. Quant à la filière mer, elle va trouver auprès de la banque 4 personnes spécialement dédiées qui traiteront de l'ostréiculture, de la plaisance et de la pêche.

Transformer les métiers

Pour la banque de détail, cinq années de crise financière ont amené un certain nombre de ruptures. Aujourd'hui, le client a besoin de transparence, de compétence et de réactivité. Les marchés qui couvrent en France 25 % des investissements des entreprises s'orientent désormais vers le modèle anglo-saxon qui couvre 75 % des besoins. La concurrence se situe au niveau des réseaux, des communautés... Bref, autant de changements qui obligent à faire évoluer le modèle de la banque classique. *«Dans ce contexte,* explique Jack Bouin, *nous devons transformer nos métiers, renforcer nos expertises, faire évoluer le comportement de nos équipes»*. Ces évolutions amènent à la recherche d'un nouveau modèle de banque coopérative. Cette adaptation à une clientèle qui évolue va se traduire par des transformations. Transformation physique des agences, transformation numérique avec le multicanal et la dématérialisation, transformation des métiers et enfin transformation économique et financière. *«Nous sommes en train d'accélérer le mouvement»*.

Des agences «collaboratives»

Lancé le 15 juin, ce nouveau concept qui s'applique à tous les marchés veut donner corps au principe de l'affectation *«des bons clients aux bons conseillers»*. Concrètement, pour atteindre cet objectif, le Crédit agricole veut effectuer une montée en compétence significative des conseillers, créer de nouveau métiers d'experts au service des clients pro, répondre sur mesure aux besoins des clients fortunés, alléger les portefeuilles pour consacrer plus de temps à chaque client et renforcer le conseil des experts. Des experts accessibles partout, sur tout le territoire grâce aux rendez-vous à distance depuis les agences. Les agences. Elles aussi doivent évoluer. Désormais, elles vont être *«collaboratives»*. Ces agences *«nouveaux formats»* vont tenir compte du digital, des nouveaux parcours clients et d'une plus grande synergie des équipes. Objectif affiché : laisser le choix aux clients de combiner service de proximité et nouvelles technologies. Testées aujourd'hui à Galgon, Cestas et Bordeaux, si le résultat est concluant, elles entameront toutes leur mue en 2016. Jack Bouin l'affirme : *«le client doit pouvoir consommer sa banque comme il le veut»*.

G. Marcusse-Artigue

Le temps d'une image

L'artificialisation des terres progresse a un rythme modéré, selon une étude publiée par Agreste, service de la statistique du ministère de l'Agriculture, le 21 juillet. 490 000 hectares ont été artificialisés entre 2006 et 2014, à un rythme soutenu sur 2006 et 2007 (+ 1,8 % par an), puis plus modéré après 2008 (+ 1,1 % par an). Ce sont ainsi en moyenne 55 000 ha qui sont artificialisés chaque année depuis 2008. Les deux tiers des surfaces artificialisées depuis 2006 l'ont été aux dépens des espaces agricoles qui occupent cependant toujours la moitié du territoire avec 28 millions d'hectares. Les espaces naturels occupent 22,8 millions d'hectares, soit 40 % du territoire. Ils progressent sous l'effet de deux mouvements : un recul face à l'urbanisation et une augmentation due aux terres abandonnées par l'agriculture. Les sols artificialisés occupaient 5,1M ha en 2014, soit 9,3 % du territoire, utilisés d'abord pour l'habitat individuel (46 %).

Cotation des vins

Courtiers de bordeaux / Semaine du 13 au 17 juillet 2015

VINS ROUGES	RÉCOLTE 2014	RÉCOLTE 2013
BORDEAUX	1100/1300	1100/1200
BORDEAUX SUPÉRIEUR	1300/1500	1200/1300
COTES	1200/1400	1200/1400
MEDOC	2300/2500	
SAINT-EMILION	3400/3700	
SATELLITES ST EMILION	2500/2700	2300/2500
GRAVES	1550/1700	
BX ROSÉ	800/1050	

VINS BLANCS	RÉCOLTE 2014	RÉCOLTE 2013
BORDEAUX	1000/1200	
ENTRE DEUX MERS	1150/1250	
GRAVES	1500/1700	
GRAVES SUPERIEURES	s/s cotation	
SAUTERNES	4200/5000	4000/5000

BERGERACOIS	RÉCOLTE 2014	RÉCOLTE 2013
BERGERAC ROUGE	1050/1100	
BERGERAC SEC	900/1100	
COTES DE BERGERAC	1050/1150	
MONBAZILLAC	2900/3000	2850 / 3000

VIN DE FRANCE		
VSIG ROUGE/ROSE	75/80	

4 000 € pour l'embauche d'un premier salarié

EMPLOI Comme l'avait annoncé la Premier ministre le 9 juin dernier, un décret du 3 juillet 2015 institue une aide à l'embauche d'un premier salarié pour inciter les 1,2 million de TPE sans salarié à embaucher.

Ce sont les très petites entreprises (TPE) qui sont visées. Pour qu'elles embauchent un premier salarié en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD) de plus de 12 mois. Les embauches concernées sont celles qui ont lieu entre le 9 juin 2015 et le 8 juin 2016.

Est considérée comme une première embauche, celle effectuée par une entreprise :

- N'ayant jamais employé de salarié ;
- Ayant employé au cours des 12 mois précédents un salarié dont le contrat de travail ne s'est pas poursuivi au-delà de la période d'essai ;
- Ayant employé entre le 9 juin 2015 et le 8 juin 2016 un premier salarié dont le contrat a été rompu pour l'un des motifs suivants : rupture de période d'essai à l'initiative de l'une des deux parties, retraite ou démission du salarié, licenciement pour faute grave, lourde ou pour inaptitude d'origine professionnelle ou non professionnelle, décès du salarié.

Toute nouvelle embauche faisant suite à une fin de CDD, un licenciement économique dans les douze mois, une rupture conventionnelle, une prise d'acte ou une résolution judiciaire est donc exclue du dispositif d'aide.


Cette aide est exclusivement réservée à l'embauche d'un premier salarié depuis douze mois.

500 euros par période de trois mois

Le montant de l'aide sera versé à concurrence de 500 euros par trimestre par l'Agence de Service et de Paiement (ASP). Si le contrat conclu est à temps partiel l'aide sera proratisée en fonction de la durée du travail. Le décret du 4 juillet ne rend pas nécessaire un contrat conclu pour un minimum de 24 heures hebdomadaires. En agriculture, l'aide devrait donc être accordée dès la durée minimum de travail à temps partiel de 7 heures par semaine.

Toute absence non rémunérée du salarié entrainera une réduction de l'aide. L'embauche en cours de mois entrainera un calcul au prorata du nombre de jours travaillés pour le premier et dernier mois d'attribution de l'aide. Attention, si l'aide est sollicitée pour un contrat remplaçant un départ du salarié pour lequel une première tranche de l'aide a été obtenue, l'aide sera plafonnée au montant restant dû.

Les formalités à accomplir

L'exploitation devra adresser à l'ASP dans les 6 mois de la date de conclusion du contrat de travail une demande d'aide. Le formulaire de demande se trouve sur le site de l'ASP à la page : http://www.asp-public.fr/pages-satellites/aide-l%E2%80%99embauche-d%E2%80%99un-premier-salarie. Chaque trimestre, l'employeur devra compléter une attestation dématérialisée de présence pour prétendre au versement effectif de cette aide.

Cette aide est cumulable avec la réduction générale de cotisations Fillon et le CICE.

Cette aide n'est pas cumulable avec une autre aide de l'État à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi.

Service employeur de la FDSEA, tél. 05 56 00 73 67

Le temps d'une image


Depuis le 1er Janvier 2015, aucun salaire ne peut-être inférieur au SMIC soit 9,61 euros de l'heure. Pour les vendanges 2015, les salaires horaires minimum seront les suivants :
- Catégorie V (Coupeur, porteur de hotte, aide-cuisinier (e), porteur de baste, vide-paniers, porteur de hotte au-delà de 5 coupeurs) : 9,65 euros,
- Catégorie C (Cuisinier (e)) : 9,75 euros,
- Catégorie E (Conducteur de machine à vendanger) : 10,12 euros.

Les avantages en nature sont la nourriture par repas (9,61 euros), la nourriture par jour (9,61 euros X 2,5 = 24,03 euros) et le logement par jour (0,94 euro).
Pour les heures supplémentaires : + 25 % de la 36ème à la 43ème heure et + 50 % à partir de la 44ème heure.

Et aussi

Dépenses agricoles : la Grèce pénalisée de 326 M€, la France de 185 M€

La Commission européenne a procédé à un nouvel apurement des comptes des fonds agricoles de l'UE, qui se traduit par le non remboursement de dépenses effectuées par 23 États membres au cours des derniers exercices budgétaires. La Grèce est ainsi pénalisée de 325,902 millions d'euros pour des irrégularités dans le contrôle des aides directes et de la conditionnalité. Cette décision, publiée au Journal officiel de l'Union du 10 juillet, touche aussi la France à hauteur de 184,611 millions d'euros : lacunes dans le contrôle des aides directes (58,760 millions d'euros) et le développement rural notamment (125,611 millions d'euros). Sont également concernés, entre autres, le Portugal (non remboursement de 152,778 millions d'euros pour des irrégularités liées aux aides et au développement rural) et la Grande-Bretagne (105,478 millions d'euros, aides et développement rural).

Les GIEE forestiers entrent en vigueur

Le dispositif du Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) prévu par la loi d'avenir est opérationnel depuis la publication du décret concernant sa mise en application, le 24 juin. Ces regroupements volontaires de propriétaires forestiers privés (300 ha ou 20 propriétaires minimum) doivent *«permettre de gérer durablement la forêt française»* tout en améliorant la mobilisation des bois, a rappelé le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, qui a salué leur entrée en vigueur.

L'excédent positif pour le 3ème mois consécutif

COMMERCE Pour le troisième mois consécutif, le commerce extérieur agroalimentaire français a affiché en mai, un excédent encourageant : 464 millions d'euros, soit 9 millions d'euros de mieux qu'en mai 2014, grâce surtout aux exportations de produits agricoles bruts et à de bons débouchés dans les pays tiers.

La note de conjoncture du ministère de l'Agriculture Agreste salue le bon bilan des échanges extérieurs agroalimentaires français en mai dernier, avec un excédent de 464 millions d'euros, 9 millions d'euros de mieux qu'en mai 2014. Cette reprise des échanges est manifeste depuis trois mois consécutifs, renversant la tendance d'une longue période négative. Ce sont les ventes aux pays tiers qui sont pour la plus grande part à l'origine de l'amélioration de ce bilan. Elles ont atteint 4,486 millions d'euros, laissant un excédent de 414 millions d'euros, contre 312 millions d'euros en mai 2014. Sur les cinq premiers mois de l'année, le solde positif des exportations hors Union Européenne atteint 2,537 milliards d'euros, contre 2,018 pour la période correspondante de l'année dernière.


C'est aux exportations de Cognac, qui croissent de 47 millions d'euros en mai grâce en particulier aux achats des Etats-Unis, que l'on doit ce bon bilan.

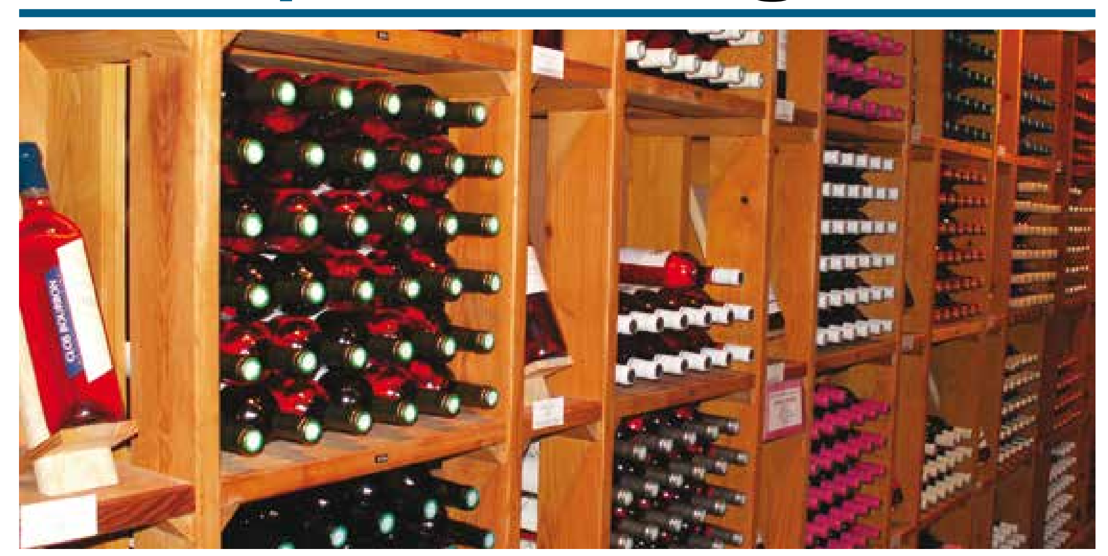
Le bon bilan céréalier

Au total (UE + pays tiers), l'excédent des produits agricoles bruts s'affiche, en mai, à 92 millions d'euros contre 55 en mai 2014, grâce notamment aux exportations d'orge et de maïs qui ont considérablement augmenté en volume, compensant la baisse des prix, alors que le blé accuse un léger repli en tonnage et en valeur. Les exportations céréalières laissent un excédent de 543 millions d'euros, 170 millions d'euros de plus qu'en mai 2014. Sur les 5 premiers mois de l'année, le solde positif céréalier ressort à 3,31 milliards d'euros contre 2,99 pour la période correspondante de l'an dernier. En revanche, le déficit s'accroît considérablement pour les fruits et les légumes ; il atteint, pour les cinq premiers mois de l'année, 1,026 milliards d'euros pour les fruits, contre 809 millions d'euros pour la période correspondante de 2014 et, pour les légumes, 355 millions d'euros, contre 186. Sur l'ensemble des cinq premiers mois de l'année, le solde des produits bruts s'améliore : + 1,52 milliards d'euros, contre 1,37.

Vins et spiritueux soutiennent le bilan

Le solde des produits transformés en mai est en retrait de 28 millions d'euros sur mai 2014, avec 372 millions d'euros, mais sur cinq mois, il varie relativement peu : 2,32 milliards contre 2,43 pour 5 mois de 2014. Les exportations de vin et Champagne ont été stables en mai, 588 millions d'euros contre 587 en mai 2014 et le solde positif ressort à 535 millions d'euros, contre 538 millions d'euros ; sur 5 mois, il s'affiche à 2,72 milliards d'euros contre 2,57 l'an dernier, même période. Par contre les exportations de spiritueux ont progressé en mai de 50 millions d'euros, avec 304 millions d'euros ; elles laissent un excédent de 213 millions d'euros contre 168 il y a un an et, sur 5 mois, 1,03 milliards contre 856 millions d'euros, pour la même période en 2014. C'est aux exportations de Cognac, qui croissent de 47 millions d'euros en mai, grâce en particulier aux achats des Etats-Unis, que l'on doit cet excellent bilan. Il ne suffit cependant pas à compenser le recul des exportations, en valeur, des produits laitiers : 528 millions d'euros contre 581, l'excédent reculant sur cinq mois de 1,51 à 1,44 milliards d'euros. Globalement, l'amélioration des bilans au cours de ces trois derniers mois permet aux échanges agroalimentaires de retrouver leur équilibre après cinq mois d'exercice, avec 8,83 milliards d'euros contre 3,78 l'année dernière.

Le temps d'une image


Devant le Congrès mondial de l'OIV (Organisation internationale de la vigne et du vin) réuni le 6 juillet, en Allemagne, son directeur général, Jean-Marie Aurand, a rappelé les chiffres de production, de consommation et d'échanges internationaux de vin au cours de l'année 2014, confirmant à quelques détails près les statistiques et les tendances déjà présentées en avril à Paris. Il a présenté à cette occasion, les premiers éléments du rapport thématique sur le marché mondial des vins rosés, réalisé en collaboration avec CIVP (comité interprofessionnel des vins de Provence), un secteur en pleine croissance. En 2013, la consommation mondiale de vins rosés a atteint 24 millions d'hectolitres, soit 10 % de la consommation totale. Celle-ci se développe deux fois plus vite que pour les autres types de vins.

Et aussi

Vin : progression du crémant et des vins effervescents étrangers en 2014

D'après les derniers chiffres de FranceAgriMer pour 2014, le marché des vins effervescents en grande distribution a progressé entre 2013 et 2014 de 0,8 % en volume et 2,3 % en valeur, atteignant ainsi 137,4 millions de cols et 1,37 milliard d'euros. Le champagne accuse une légère baisse, perceptible depuis plusieurs années, face à une progression des crémants. Pour une même gamme de prix, les consommateurs préfèrent en effet un bon crémant qu'un champagne bas de gamme, d'autant que la diversité des AOP effervescentes est de plus en plus connue et associée positivement à l'origine locale du point de vue des acheteurs. Dans cette évolution, les vins effervescents étrangers poursuivent une progression entamée depuis 2009 et atteignent 5,7 % en volume pour 3,2 % en valeur en 2014, contre respectivement 3,3 % et 1,7 % l'année précédente. Grâce à un effet de mode, le Prosecco, vin italien, est passé de 4 à 9 % de part de marché en volume entre 2013 et 2014 dans la grande distribution. Avec 45 %, le Cava, vin espagnol, reste prépondérant mais n'a pas progressé. Tous vins, les exportations françaises en 2014 sont en légère baisse avec 14,36 MhL contre 15,33 l'année précédente et n'ont pas retrouvé en volume le niveau d'avant la crise (début des années 2000), mais elles l'ont rattrapé en valeur avec 7,72 milliards d'euros. Les importations françaises atteignent 6,44 MhL, en augmentation par rapport à 2013 (5,25 MhL). 70 % proviennent d'Espagne, où les importations françaises ont fortement progressé, notamment en vrac, d'autant plus que le marché de vin de base s'est peu développé en France ces dernières années.

Les satellites au service de la santé de la forêt

TECHNOLOGIE La télédétection au service de la forêt des Landes de Gascogne... C'est la parade contre la mortalité des pins maritimes que proposé la Caisse Phyto Forêt. Une surveillance par satellite permettra de détecter au plus tôt les problèmes pour pouvoir intervenir rapidement. Unique en Europe.

La Caisse Phyto Forêt - créée par le syndicat des sylviculteurs du Sud Ouest- a lancé un programme de télédétection et de surveillance des foyers de maladie et de mortalité des Pins Maritimes sur le massif des Landes de Gascogne, la plus grande forêt cultivée d'Europe mais qui est aussi largement affaiblie par les tempêtes de 1999 et 2009 et les dégâts d'insectes ravageurs qui en ont découlé.


Ce nouveau suivi par satellite permettra aussi de croiser données aériennes et de terrain pour un résultat plus précis.

Localiser les problèmes au plus tôt

Cette surveillance est donc essentielle pour détecter et localiser, le plus tôt possible, les foyers de maladies afin d'éviter leur propagation. À côté d'un travail de terrain déjà important effectué par le Département Santé des Forêts (DSF), les enjeux sur les 1,1 million d'hectares de pins maritimes nécessitent des techniques nouvelles et exceptionnelles par leur ampleur. *«Nous mettons un système d'alerte en place pour détecter toutes les anomalies sur la canopée car il faut que nous soyons capables d'intervenir en cas de besoin le plus rapidement possible»* a expliqué Christian Pinaudeau, secrétaire général, lors de la présentation du dispositif à la presse le 9 juillet à Bordeaux.

À 650 kilomètres d'altitude

Cette surveillance se caractérise par l'analyse d'images - prises par des satellites basés à plus de 650 kilomètres d'altitude ou par d'autres moyens aéroportés tel que les ULM ou bien encore les drônes - par la société Telespazio France. *«Les foyers d'anomalies foliaires seront identifiés sur une cartographie qui sera la résultante de la comparaison entre deux images satellites prises à six mois d'intervalle»* a expliqué Jean Charles Samalens chargé de projets chez Téléspazio. Les cartographies seront ensuites fournies à la Caisse Phyto Forêt et plus particulièrement à leur destinataire final et utilisateur le Pôle Santé des forêts et son réseau de correspondants-observateurs. Les résultats seront diffusés aussi via les outils du Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et GEstion des Risques (GIP ATGerI). *«S'il y a une anomalie, nous donnons l'alerte. Si cette anomalie est confirmée, nous envoyons une équipe sur le terrain»* a encore expliqué Christian Pinaudeau. La commande passée par la Caisse Phyto Forêt à Telespazio permet également d'obtenir des zooms à haute résolution sur des zones précises – et identifiées particulièrement à risque- afin de pouvoir assurer un suivi plus détaillé et plus régulier. Cela permettra aussi de croiser les données aériennes avec les données de terrain. Pour se rapprocher d'un suivi à l'arbre près.

Une première en France

En France, c'est la première fois qu'un tel type de procédure est généralisé à l'ensemble d'un massif de plus d'un million d'hectares. Une *«modernité»* qui n'est pas pour déplaire au secrétaire général du syndicat des sylviculteurs : *«Si on parle de la forêt, certains évoquent le passé. Avec cette action, nous montrons que la forêt c'est le futur. Nous sommes condamnés à la modernité»*.

Le temps d'une image



Le plan France Très Haut Débit, lancé au printemps 2013 par le ministère de l'Économie et le secrétariat d'État chargé du Numérique, a permis d'augmenter de 10% la surface couverte en très haut débit par rapport au dernier trimestre 2013, a indiqué le cabinet du ministère le 16 juillet, à l'occasion de la Conférence annuelle du Plan. 44,3% du territoire sont désormais couverts en très haut débit, à la fin du second trimestre 2015. En matière de couverture des zones blanches en téléphonie mobile, essentiellement rurales, une cartographie est en cours d'élaboration et sera disponible dès le mois de septembre. A partir de là, les opérateurs privés de téléphonie mobile disposeront d'un délai de 18 mois pour effectuer les installations nécessaires afin de remplir leurs engagements de couverture, pris le 21 mai dernier. Faute de quoi, ils pourront être sanctionnés par l'Arcep (autorité de régulation des communications).

Pollinisateurs : les bons sauvages

BIODIVERSITÉ Les scientifiques se penchent sur les pollinisateurs sauvages pour mesurer leur impact sur l'agriculture.

Les pollinisateurs sont en péril et de nombreux facteurs concourent à l'effondrement de leurs populations. Malheureusement, les données concernant ces auxiliaires essentiels des cultures sont difficiles à exploiter. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les pollinisateurs sauvages qui butinent aux côtés des abeilles domestiques (Apis mellifera), élevées par les apiculteurs. Avec près de 2 000 espèces, syrphes, bourdons et abeilles solitaires constituent le gros de leurs troupes. Ils sont secondés, dans une moindre mesure, par les papillons, scarabées, coccinelles et autres mouches. Longtemps négligés, ces pollinisateurs font aujourd'hui l'objet de toutes les attentions, car plusieurs études ont montré qu'ils sont plus efficaces que les abeilles domestiques pour fertiliser certaines cultures. Ainsi, la fructification de ceriseraies entourées d'écosystèmes abritant des pollinisateurs sauvages peut être augmentée de 150 % par rapport à celle de vergers visités essentiellement par des Apis mellifera. Est-il possible de chiffrer les bénéfices apportés par ces pollinisateurs sauvages à l'agriculture ? Quelles espèces sont les plus importantes pour ce service écologique ? Quelles politiques de conservation mettre en place pour les préserver ? Pour répondre à ces questions, une équipe internationale regroupant 58 scientifiques a analysé en détail les données de 90 études menées sur les pollinisateurs sauvages.



Les abeilles sauvages contribuent à la pollinisation des plantes cultivées comme les abeilles domestiques.

2 880 euros par hectare et par an

L'impact de ces derniers sur près de 1 400 cultures poussant sur les cinq continents a été évalué. Conclusion de ces trois années de recherches : en moyenne, les abeilles sauvages contribuent à la pollinisation des plantes cultivées à hauteur de 3 251 dollars (2 880 euros) par hectare et par an. Soit presque autant que leurs alter-ego domestiques.

«Pour déterminer ce montant, nous avons tout d'abord extrait la valeur annuelle moyenne des productions agricoles pour chaque pays, en nous basant sur les statistiques de la FAO», explique le professeur David Kleijn, de l'Université de Wageningen, aux Pays-Bas, qui a dirigé ces travaux. *«Puis, à partir de la littérature, nous avons déterminé quelle serait la chute de rendement engendrée par la disparition des pollinisateurs. Ces pertes peuvent varier de 25 à 95 % selon les cultures»*. Si cette méthode a déjà été utilisée par le passé pour évaluer la contribution des pollinisateurs à l'économie agricole, cette fois-ci, les visites de 73 649 abeilles appartenant à 785 espèces ont été examinées en détail. La *«valeur»* de chaque espèce a dès lors pu être évaluée en multipliant la valeur de la production agricole par le pourcentage de réduction des rendements en absence de pollinisateurs et par le pourcentage de contribution de cette espèce à la pollinisation. Un résultat surprenant émerge de ces calculs : 80 % des visites des cultures sont le fait de seulement 2 % des espèces d'abeilles. La majeure partie de la pollinisation dépend donc d'un nombre très restreint d'espèces. Cette situation est similaire partout sur la planète : dans la plupart des régions et des pays étudiés, ce sont les mêmes groupes d'abeilles qui pollinisent les plantes agricoles. Toutefois, les pollinisateurs sauvages ne sont pas attirés de la même façon par toutes les cultures. Ils sont par exemple peu intéressés par les tournesols, qu'ils laissent volontiers aux abeilles domestiques, mais très friands des fleurs de pommiers ou de myrtilles, deux cultures à haute valeur économique. Corollaire direct de ces travaux : ladite valeur économique n'est pas un critère pertinent pour définir des politiques efficaces de conservation des pollinisateurs sauvages. Non seulement de telles mesures ne permettent-elles de protéger que 2 % des espèces abeilles, mais de surcroît ces 2 % sont principalement composés d'espèces relativement communes. Les butineuses les plus rares et les plus menacées, qui ne visitent que peu les cultures, n'en tirent donc aucun bénéfice.

Le temps d'une image



84 % des cultures européennes bénéficient de la pollinisation par les insectes, et 78 % des fleurs sauvages des régions tempérées en dépendent. En France, sa valeur économique est estimée à 1,5 milliard d'euros par an. En 2005, ce montant atteignait 22 milliards à l'échelle du continent, et 153 milliards pour l'ensemble du globe, soit 10 % des revenus agricoles. Des chiffres qui donnent la mesure de la menace que le déclin des pollinisateurs fait peser sur l'économie et la sécurité alimentaire des sociétés humaines.

Communiqué

Les drones associés à l'expertise sinistre

Groupama a noué un partenariat avec le leader du drone agricole Airinov. A l'échelon local, la caisse régionale de Groupama Centre-Atlantique pilote ce projet. L'objectif étant de proposer à une aide à l'expertise en cas d'événements climatiques sur récoltes. Le 17 juin, les représentants de Groupama Centre-Atlantique ont ainsi organisé une journée de lancement du test d'expertise sur récoltes à l'aide d'un drone. Le lancement du test s'est notamment déroulé à Mauprévoir sur l'exploitation des parents de Romain Faroux, inventeur du drone agricole et co-fondateur de la société Airinov. *«Nous avons sélectionné une dizaine d'exploitants agricoles, sociétaires de notre mutuelle, qui ont accepté le détourage parcellaire de leur exploitation à l'aide du drone»* explique Joël Millet, responsable de l'animation des expertises agricoles à Groupama Centre-Atlantique. Et de poursuivre, *«cela représente 2 000 hectares de cultures qui vont être survolés, cartographiés et analysés en cas d'événements climatiques»*. Les zones choisies pour le test couvrent une grande variété de cultures, céréales, tournesol, maïs. *«Les données collectées par le drone vont permettre d'établir un suivi des dégâts subis et surtout de repérer avec exactitude les zones touchées par un aléa climatique grâce à la localisation des parcelles par GPS»* explicite Delphine Nivau, chargée d'études pour le marché agricole à Groupama. En effet, grâce à ses capteurs, les informations prises par le drone offrent une vue globale et une résolution centimétrique des images. L'aéronef miniature de 700 grammes à peine, a réalisé un vol de 15 minutes et pris plus de 120 photos sur la parcelle d'expérimentation. Cette première étape d'utilisation du drone en appui de l'expertise sinistre va se poursuivre et s'étendre à d'autres départements.

Aide au paiement d'une complémentaire santé

NOUVEAUTÉS À compter du 1er juillet des contrats de meilleur rapport qualité/prix.

L'ACS fait peau neuve. Cette aide financière sous forme d'«*attestation chèque*» réduit le montant de la cotisation annuelle à verser à un organisme de protection complémentaire. À partir du 1er juillet 2015, l'ACS propose des droits renforcés et des contrats de couverture complémentaire de meilleur rapport qualité/prix. En quoi la couverture complémentaire des bénéficiaires de l'ACS a- t-elle été améliorée ? Quels sont les atouts de ce nouveau dispositif ?

Des complémentaires santé triées sur le volet

Pour les bénéficiaires actuels et futurs de l'ACS, le choix d'une complémentaire santé ne sera plus synonyme de «*casse-tête*». Afin de faciliter ce choix, leur nombre a été limité et trois niveaux de contrats ont été définis. Ils correspondent à des niveaux de garanties différents (essentiellement sur l'optique et le dentaire) :

- **un contrat d'entrée de gamme** qui ne prend en charge que le ticket modérateur pour l'optique et 125 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires ;
- **un contrat intermédiaire** prenant en charge 100 € pour une paire de lunettes simple et 225 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires ;
- un **contrat supérieur** prenant en charge 350 € pour des lunettes à verres complexes, 300 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires et 450 € pour les audioprothèses.

Des droits renforcés pour des bénéficiaires mieux protégés

Le dispositif ACS actuel donne droit, pour les consultations chez le médecin :

- à des tarifs sans dépassement d'honoraires sauf exigence particulière de votre part ;
- au tiers payant social qui vous permet de ne pas avancer le montant pris en charge par votre MSA.

Il vous donne également accès à l'exonération des franchises médicales et de la participation forfaitaire de 1 € et à des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz, sans avoir aucune démarche à effectuer. En plus de ces droits, le nouveau dispositif vous donnera accès au tiers payant intégral. Cela signifie qu'en cas de consultation chez le médecin, vous bénéficierez de tarifs sans dépassement d'honoraires et du tiers payant intégral pour être soigné sans faire l'avance de frais. Il vous permet également la prolongation de votre contrat pour une année supplémentaire si l'année suivante, vos ressources dépassent le plafond d'attribution de l'ACS (appelé aussi «*Contrat de sortie*»).

Les démarches des bénéficiaires actuels de l'ACS

Ces démarches varient selon les dates d'échéance de votre contrat complémentaire santé et de votre droit ACS. Vous devrez à échéance de votre droit à l'ACS demander son renouvellement auprès de votre MSA (2 à 4 mois au plus tard avant l'échéance). Si votre contrat complémentaire santé prend fin :

- en même temps ou avant votre ACS : vous pouvez conserver le même organisme s'il fait partie de la liste des organismes sélectionnés* ou résilier votre contrat deux mois avant son échéance et changer alors pour un autre organisme sélectionné.
- après votre ACS : vous pouvez faire valoir ce droit sur votre contrat en cours pour la période restant à courir jusqu'à l'échéance du contrat.

**Informations sur le site dédié www.info-acs.fr où figure la liste des organismes sélectionnés.*



ACS en ligne : ai-je droit à l'ACS et comment faire la demande ?

Connectez-vous à Mon espace privé depuis le site Internet de la MSA Gironde (www.msa33.fr) et accédez au service en ligne «*Demander une aide à la complémentaire santé*». Une fois que vous aurez complété la demande pré-remplie, si les critères sont réunis pour vous ouvrir les droits à l'ACS, vous pouvez envoyer votre demande en ligne directement à la MSA en cliquant sur «*Envoyer ma demande*».

Castillon-Pujols : un accueil sur-mesure pendant les vendanges

La Communauté de Communes de Castillon-Pujols, en partenariat avec la MSA, propose un nouveau service pour les parents d'enfants de moins de 3 ans qui travaillent durant les vendanges.

Un dispositif élargi pour les familles

Ce nouveau service «*Accueil Spécial Vendanges*» est proposé au sein du Multi-accueil de Saint Magne de Castillon et se déroulera ainsi :

- 6 places sont réservées aux familles concernées par les vendanges ;
- pour l'ensemble des enfants accueillis qui le nécessitent, la structure élargit ses horaires durant la période des vendanges en ouvrant à 6h30 à 18h30 (au lieu de 7h30 – 18h30 habituellement).

Ce service est ouvert aux habitants de la communauté de communes de Castillon-Pujols ainsi qu'aux travailleurs saisonniers. Il fonctionnera trois semaines pendant les vendanges. La période d'ouverture sera confirmée quelques semaines avant, lorsque les dates des vendanges seront connues. Le coût du service sera calculé en fonction des revenus de la famille et de la composition familiale.

Une réponse adaptée aux besoins des familles

Ce service est créé pour répondre aux besoins des familles et favoriser l'accès à un emploi saisonnier.

La MSA est attentive à ce que les besoins de sa population soient pris en compte. C'est pour cela qu'elle a réalisé en avril- mai 2015 une enquête par téléphone auprès de potentiels bénéficiaires. Les résultats confirment l'intérêt des familles pour ce nouveau service puisqu'une dizaine de personnes ont indiqué être intéressées. Il s'agit notamment de personnes actuellement sans emploi qui recherchent un contrat de travail durant les vendanges. Il s'agit pour cette première année d'une expérimentation. En fonction des résultats, ce service sera reconduit et/ou étendu.

Et aussi

Pour toute information et inscription

Les familles sont invitées à prendre contact avec la Maison de la Petite Enfance : 11 avenue de la Dordogne 33350 ST MAGNE DE CASTILLON. Par téléphone : 05 57 41 91 07 ou par mail : ram.cdc.castillonpujols@wanadoo.fr

- Lundi : 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- Mardi : 13 h 30 à 18 h
- Mercredi : 9h à 12h et 13h30 à 16h30
- Jeudi : 13h30 à 17 h
- Vendredi : 12h45 à 16 h00

SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-3 et R 142-3 du Code Rural

La SAFER AQUITAINE-ATLANTIQUE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir à

CAMPUGNAN - «Pins de la comteau» : **38a40ca**

ETAULIERS «La comteau nord est»: **1ha18a05ca**
«Bois d'etauliers» «La font des cassottes» «Pisse lievre» «Pte vergne barrail coude m» «Pte vergne barrail michena»: **11ha45a75 ca**

CARTELEGUE - «La nauve ouest»: 4a58ca «Pieces de benoit» : **14a75ca**

REIGNAC - «Le bois du four» «Les etangs» «Reaud ouest» : **52a68ca** «La grande borne» «La motille» «Le margouillis» «Le petit bois nord» «Les bireaux nord» «Les chiches» «Les mouillots est» : **1ha44a80ca** «Champs des moreaux» «La motille» «Le clone est» «Le margouillis» «Les moreaux» «Reguignon» : **5 ha49a29ca** «La grande borne» «Le bois du four» «Le chemin creux» «Le margouillis» «Le moulin de reaud» «Reaud ouest» : **17ha68a27ca** «Mouret» : **8a56ca** «La grande borne» : **12a21ca** «Pont de viaud» :**5a81ca** «Le petit bois nord» : **33a78ca** «Les gourdines nord» : **16a70ca** «La motille» : **10a50ca** «Le chemin creux» : **59a33ca** «Les bireaux nord» : **20ca** «La croix de fraineau» : **36a20ca**
«Le margouillis» : **7a90ca** «Le bois du four» : **9a03ca** «Reaud ouest» : **8a18ca** «Le bois du four»: **7a 12ca** «Le bois du four» : **16ca** «Le bois du four» : **11a41ca** «La grande borne»«Le margouillis» : **26a 22ca** «Le bois du four»«Le chemin creux»: **30a53ca** «Reaud ouest» : **8a74ca** «Reaud ouest» : **4a62ca**
«Le bois du four» : **24a73ca** «Le bois du four» : **24ca** «bois du four» YB : **1a58ca** «bois du four» : **4a35ca**
«La grande borne» : **11a15ca** «La grande borne» «Le margouillis» : **41a96ca** «Reaud ouest» : **13a61ca** «Le bois du four» : **9a80ca** «grande borne» «Reaud ouest» : **70a67ca** «Le bois du four» : **13a82ca**
«Le bois du four» «Le chemin creux» : **18a60ca** «La grande borne» «Le bois du four» «Le margouillis» «Reaud ouest» : **82a20ca** «Reaud ouest» : **8a60ca** «Le bois du four» : **3a45ca** «Le bois du four» «Le chemin creux» «Le margouillis» «Reaud ouest» : **1ha04a22ca** «Le chemin creux : **8a62ca** «La grande borne» «Le margouillis» «Reaud ouest» : **59a10ca** «Pont de viaut» «Charbonnier» «Les Chiches» «Pont de Viaut» «Les Mouillots» «Les Courants» «Bourdaine» : **1ha45a25ca** «Beaujour» : **20a60ca** «Le bois du four» : **34a75ca** «La nauve ronde» : **3a40ca** «Mouret» : **8a56ca**

DONNEZAC - «Au claune nord» «Landes de chicane» «Terrier des fourmis» : **1ha51a10ca** «Jard mouret» : **16a95ca** «Les godets ouest» «Petit terrier» : **26a86ca** «Au pas du loup» «Bras de guillem : **53 a24ca** «Jard d andre» «Pas de l espicq» : **78a63ca** «Landes de chicane» : **16a12ca** «Au claune nord» : **24a15ca** «Landes de chicane» : **24a45ca** «Au pas du loup» «Aux genets» «Jard aux bœufs» «Jard mouret» «Jard servant ouest» «Landes de chicane» «Terrier de lonne» «Terrier du loup sud» : **9ha01a23ca** «Au pas du loup» **18a95ca** «Jard aux bœufs» **13a28ca** «Terrier du loup sud» : **49a05ca**
«Le cocu» : **72a46ca** «Terrier du loup sud»: **51a52ca** «Terrier du loupsud» : **46a22ca** «Jardauxbœufs» : **12a30ca** «Jard mouret» «Landes de chicane» : **38a23ca** «Jard mouret» **50a77ca** «Terrier du loup sud» **33a65ca** «Les godets est» : **63ca** «Les godets est» : **5a19ca** «Les godets est» : **10a91ca** «Jard aux bœufs» : **40a66ca** «Jard aux bœufs» «La metairie» : **66a62ca** «Jard mouret» : **12a05ca** «Aux genets» : **13a55ca** «La metairie» : **6a17ca** «Landes de chicane» : **4a94ca** «A la moulinasse» «Jard bragues» «Landes du terrier pele» : **2ha03a59ca** «Terrier de marie» : **4a08ca** «A la moulinasse» : **13a41ca** «A la moulinasse» : **14a33ca** «Jard bragues» : **11a38ca** «Terrier de marie» : **25a50ca** «Petit terrier» : **29a95ca** «Terrier du loup sud» : **50a44ca** «Terrier du loup sud» : **20a42ca** «Le cocu» : **38a62ca**
«Devant les Noinins» «Landes de Nicq» **49a21ca** «Landes de nicq» : **12a40ca** «Aux genets» «Champ de chaleau» «Jard aux bœufs» «La nauve seche» : **90a63ca** «Jard aux bœufs» : **21a01ca** «La perge» : **9a45ca** «Les godets ouest» : **9a82ca** «Jard mouret» «Landes de chicane» : **38a23ca** «Au pas du loup» «Bras de guillem» : **53a24ca** «Jard mouret» «Landes de chicane» : **38a23ca** «Jard mouret» : **12a05ca** «Au pas du loup» «Bras de guillem» : **53a24ca** «Au pas du loup» «Aux genets» «Jard aux bœufs» «Jard mouret» «Jard servant ouest» «Landes de chicane» «Terrier de lonne» «Terrier du loup sud» : **9ha01a23ca** «Terrier du loup sud» : **46a22ca** «Jard mouret» «Landes de chicane» : **38a23ca**

ETAULIERS - «Bois d etauliers» «La font des cassottes» «Pisse lievre» «Pte vergne barrail coude m» «Pte vergne barrail michena» : **1ha45a75ca**

MARCILLAC - «Toulifaut 0» : **21a00ca** «Chez naissant» : **18a70ca** «La font carreau» : **7a70ca** «La forge» «La grande vallee» «Les arperoux» : **2ha24a45ca** «La forge» : **3a12ca** «La forge» :**3a65ca** «La font carreau» : **7a70ca** «Chez brunet» «La font du roc» «La grande versaine» «La mortagne» «Le buisson david» «Le jard baffort» : **3ha68a09ca**

SAINT-SAVIN - «Barail de lafont» : **1ha25a88ca**

GENERAC - «Le pas de saugon» : **17a53ca**

SAINT-AUBIN-DE-BLAYE - «Au petit jard» **36a70ca**

SAINT-AUBIN-DE-BLAYE - «Sables de Menardeau» «Les Pagnauderies»«Grand jard» : **1ha07a59ca**

SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE - «Les allees» : 68a40ca «La sarrotte» : **76a80ca**

SAUGON - «La bergerie est» : **1h 06a90ca**

LAPOUYADE - «Le caillou» : **17ha25a36ca** «Routillas» : **4ha21a14ca**

LARUSCADE - : «A la peguille» : **1ha54a64ca** «Aux champs de la lande» : **1ha99a73ca** «Aux communs» : **6ha24a58ca** «Bourseau» : **70a12ca** «Brebion» : **47a38ca** «Ferchaud» : **39a25ca** «Font male» : **1ha22a89ca** «Guiton» : **68a46ca** «Jean noel» : **6ha95a28ca** «Jousson» : **1ha64a55ca** «L'essert» : **69a02ca** «La citadelle» : **2ha06a60ca** «La dauphine» : **3ha14a97ca** «La fosse de la mitre» : **5ha68a82ca** «La maillerie est» : **1ha20a41ca** «La maillerie ouest» : **19a53ca** «La randee» : **1ha58a90ca** «Le bois rond» : **6ha10a74ca** «Le bragard» : **2ha81a35ca** «Le cournau» **65a40ca** «Le cuzaguais» : **2ha02a87ca** «Le grand garrouil» : **2ha96a30ca** «Le marais» : **33a72ca** «Le moulin du sable» : **10ha95a35ca** «Le pas de montguyon» : **2ha02a62ca** «Le pas du loup» :**5ha90a65ca** «Le petit peyrat» : **14a28ca** «Le trou du renard» : **2ha48a41ca** «Les bruleries» : **1ha33a27ca** «Les cabanes est» : **2ha95a94ca** «les cabanes ouest» **1ha03a74ca** «Les trois pierre nord» : **85a16ca** «Martineau» : **56a74ca** «Moncartier ouest» : **57a88ca** «Perrossimon» : **1ha49a77ca** «Pichaud sud» : **49a14ca** «Rambaud nord» : **10ha83a21ca** «Taillefer» : **10ha90a71ca** «Terrier de la peguille» : **1ha00a52ca** «Verdauge» : **81a42ca**

ANGLADE - «Le Chapitre» «Les possessions» **8 ha 74 a 40 ca**

GAURIAC - «Les trois moulins» : **2ha31a75ca**

ILLATS - «A hourneau» «Au sabla nord» «Peyrague nord» «Peyrague sud» «Saubrilla» : **41ha48a70ca**

LALANDE DE POMEROL - «Le biscarlat» : **4ha77a65ca**

MONTAGNE - «La croix de nau» «Le champ du ferrand» : **3ha12a41ca**

PLASSAC - «Castets» : **1ha05a78ca**

ST CIERS DE CANESSE - «Bitaine»«Roi d'Espagne» «Seguy» «Seguy nord» : **9ha80a89ca**

ST ETIENNE DE LISSE - «Les caminots» «Les moureaux sud» : **2ha10a50ca** «Les caminots» : **1ha20a36ca**

ST MAGNE DE CASTILLON - «Froidefond» : **56a58ca**

ST PEY D'ARMENS - «Laglaye nord» : **1ha42a35ca**
«La bonnelle» : **98a40ca**
«Labarthe» «Riviere» : **1ha50a37ca**

LES SALLES DE CASTILLON - «Pete crave» : **97a96ca**

CISSAC-MEDOC - «Artigues» «La mouline» «Le reynats» : **1ha29a23ca**
«Broustereau» : **78a19ca**

SAINT-SAUVEUR - «Desteau» : **5ha64a68ca**

Les personnes intéressées devront manifester leurs candidatures **par écrit** AU PLUS TARD le **08 août 2015** au Bureau de la SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE, LES BUREAUX DU LAC, 16 avenue de Chavailles - CS 10235 - 33525 BRUGES Cédex, où tous compléments d'information peuvent être obtenus : Téléphone : 05 56 69 29 99, Télécopie : 05 56 39 59 84. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats. Vous pourrez retrouver toutes ces publications sur le site internet de la SAFER Aquitaine Atlantique : www.saferaa.fr

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES A LOCATION

La SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE se propose de louer les biens fonciers suivants :

IL 33 15 0003 01
15 0003 01
Commune de SAINT-CIERS-DE-CANESSE - Surface sur la commune : **2ha37a84ca** *«La hollande» «Nicolau» «Seguy»*

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature par écrit au plus tard le **08 août 2015** à la SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE, 16 avenue de Chavailles 33525 BRUGES Cédex, où des compléments d'information peuvent être obtenus au **05 56 69 29 99**
Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.
Vous pourrez retrouver toutes ces publications sur le site internet de la SAFER Aquitaine Atlantique : www.saferaa.fr

MATERIEL

Enfonce piquet Rabaud, tariere JBL, broyeur marteau Kuhn 2M, combine semis 3M Agram/Nodet, VIBRO 2M50. Tél : 06.81.79.69.54 (HS)

47 agriculteur VDS cause fin de chantier pelle Case Poclain 1088 1989 + 3 godets occasion BE hydro neuf Tél 06.99.73.14.93

47 VDS benne céréales, lève sacs, semoir Nodet à disques 4m, canadien Jean de Bru 3m, déchaumeur Bonnel 3m, herse rot Rabewerk 3m packer, broyeur Lagarde 2m20, cover crop 28D auto, tasse avant Perrein 4m Tel 06.82.26.46.72

47 VDS couverture totale 5000m2, enrouleur Irralu diam 82, pompe à tracteur, charrue Kirpy réversible, herse rotative 3m, vibro 3m, distributeur engrais, Massey Fergusson 65cv monosoc Tél 06.83.98.44.84

47 VDS dérouleuse balles rondes Suire DM tout hydro 2013 servi 1an état neuf Tél 06.59.61.29.39

47 VDS cover croop 32D Quivogne autoporteur en X fixe TBE, herse alternative Amazone 4m de large avec relevage portacourt pour semoir TBE Tél 06.17.61.70.17

47 VDS motopompe 25cv électrique sur chassis avec armoire et refoulement TBE Tél 06.61.47.13.98

47 VDS 2 pneus 28L26 1200euros 2jantes renforcée 28-26 1200euros Tél 05.53.89.53.01 après 20h

47 VDS tracteur NH T6070 2009 1450h 4dist relevage avant pont avant suspendu pneus basse pression, cover crop Razol 24P mod lourd, benne 7T, essieu tandem grand volume Tél 06.78.11.46.25

47 VDS faucheuse Stoll 5 assiettes, broyeur MB 8080 NH, tracteur chenille MF 154 C 4000h chenilles refaites relevage hydraulique, pneus pour benne 550 /60 /22,5 BE Tel 06.82.26.46.72

33-Recherche tondeuse vigne Perfect avec satellite Intercep ou autre marque. Tél.06.33.06.21.05.

RECOLTES

47 VDS triticale et orge pour consommation animale Tél 05.53.95.61.40 HR

LOCATION

A louer Mimizan plage (40) appartement 39 m² avec balcon, pour 4 personnes, cuisine équipée.Idéalement situé à 150 mètres de l'océan. Vue panoramique. Proximité piste cyclable. Tél : 06.32.20.34.77.

A louer apt 3 à 4 personnes au cœur du Périgord Noir. Semaine ou week-end. Tarif basse saison : (15/09 au 15/07) 250 € Contact : 06.70.11.20.05 ou danisouq@gmail.com

DIVERS

33- Triage de céréales pour semence, à la ferme, machine sans vis d'un débit max 12 T/H. Tél : 06.71.36.89.02

24 VDS clapiers à lapins béton divers modèles livraison possible Tél 05.53.62.34.99

47 VDS tuiles plates large type Brocar Tél 06.59.61.29.39

Recherche vendange Bordeaux Rouge Blanc secteur Entre-Deux-Mers. Tél : 06.88.55.24.62.

FONCIER

Jeune agriculteur recherche vignes, terres, prairies canton de Ste Foy la Grande. Tél : 06.81.79.69.54 (Heures du Soir)

33- Achète terres agricoles (30/60 Ha) avec ou sans DPB à usage mixte (céréales-élevage). Tél : 06.76.22.09.41.

Local 300 m² haut 6m aire de 1500 m² RD937 à 400 m centre Leclerc Blaye 1200 €/mois HT. Tél : 05.57.42.20.17. (Le matin)

ACHAT

47 RECHERCHE moissonneuses batteuses, presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas John Deere New Holland Fahr Welger MF Arobale Krone Tél 06.24.48.24.53

ANIMAUX

47 A adopter chiots type Border Collie nés le 30 mai tatouage mère 250269500407437 Tél 06.76.41.40.41 ou 06.83.10.76.48

L'ADEFA Gironde recherche :

> CASSEUIL - SECOND D'EXPLOITATION H/F - Réf : OVI4693-33
EARL/EURL - 27 hect - Recherche : Maître Exploitation Viticole Bio 13 hect - Recherche : Second d'exploitation h/f
Salaire proposé : Rémunération % en fonction de l'âge, selon Convention collective production agricole de la Gironde – Contrat d'apprentissage
Débutant accepté
Formation agricole : Sans formation après scolarité normale
Exploitation viticole du Sud Gironde de 13 hectares, en production biologique, produit et commercialise ses vins, recherche un apprenti dans la perspective d'une future embauche dans l'entreprise. Vous serez formé à l'ensemble des travaux viticoles manuels et mécanisés (et traction animale) ainsi qu'à l'activité de chai. Intérêt pour ce métier requis avec une motivation pour la production en culture biologique, convient à un candidat souhaitant préparer un BAC Pro ou BTSA Viticulture Œnologie en contrat d'apprentissage.
Conditions : Contrat d'Apprentissage 24 mois

> ST MARTIN DU BOIS - AGENT TRACTORISTE EN VITICULTURE H/F - Réf : OVI4717-33
Exploitation Viticole - 33Ha - Recherche : Agent tractoriste en viticulture h/f
Salaire proposé : Rémunération % en fonction de l'âge, selon Convention collective production agricole de la Gironde - Contrat d'apprentissage
Expérience impérative (autonomie)
Formation agricole : CAP
Exploitation viticole 33 hectares située à St Martin du Bois recherche un apprenti en Viticulture Œnologie afin de préparer un BAC Pro ou BTSA. Vous serez formé aux activités viticoles manuelles et mécanisés ainsi qu'à l'ensemble des travaux de chai.
Conditions : Contrat d'Apprentissage 24 mois ou 36 mois selon diplôme préparé

> ST GERMAIN D ESTEUIL - SECOND D'EXPLOITATION H/F - Réf : OVI4574-33
Exploitation Viticole de 63 hect – Recherche : Second d'exploitation h/f
Salaire proposé : Rémunération % en fonction de l'âge, selon Convention collective production agricole de la Gironde - Contrat de professionnalisation
Formation agricole : BAC
Exploitation viticole de 63 hectares près de Lesparre recherche une personne (H/F) en contrat en alternance pour un Bac Pro Viticulture Œnologie ou BTS Viticulture Œnologie. Poste à pourvoir sur Saint Germain d'Esteuil.
Conditions : Contrat de Professionnalisation 24 mois

> ST CHRISTOLY MEDOC - SECOND D'EXPLOITATION H/F - Réf : OVI4640-33
EARL/EURL - 40 hectares - Recherche : Second d'exploitation h/f
Salaire proposé : Rémunération % en fonction de l'âge, selon Convention collective production agricole de la Gironde - Contrat de professionnalisation
Expérience souhaitée (savoir-faire)
Formation agricole : BAC
Une propriété viticole de 40 hectares dans le secteur de Saint Christoly-Médoc recherche une personne h/f en alternance niveau 1ère BAC Pro Vigne et Vin. Vous serez amené(e) à effectuer les travaux manuels et mécaniques à la vigne ainsi que les travaux du chai. Vous êtes motivé(e)s et passionné(e)s par le milieu de la vigne et du vin. Embauche en septembre 2015.
Conditions : Contrat de Professionnalisation 24 mois

L'ADEFA Gironde Propose :

> CASTILLON LA BATAILLE - CONDUCTEUR D'ENGINS AGRICOLES - DCM663-33
HOMME - 18 ans - Expérience : Entre 1 et 5 ans
Type de contrat : Contrat d'Apprentissage
Recherche emploi de : Conducteur d'engins agricoles - Mobilité géographique : Arrond (50 kms) – Diplôme Préparé : BP 4 Agroéquipement à Bazas.

> CAUMONT - AGENT EN GRANDES CULTURES - DCM664-33
HOMME - 24 ans - Expérience : Sans expérience -
Type de contrat : Contrat d'Apprentissage
Recherche emploi de : Agent en grandes cultures - Mobilité géographique : Arrond (50 kms) – Diplôme préparé : BP 4 Agroéquipement à Bazas.

> BAZAS - CONDUCTEUR D'ENGINS AGRICOLES - DCM665-33
HOMME - 17 ans - Expérience : Entre 1 et 5 ans -
Type de contrat : Contrat d'Apprentissage
Recherche emploi de : Conducteur d'engins agricoles - Mobilité géographique : Arrond (50 kms) – Diplôme Préparé : BP 4 Agroéquipement à Bazas.

> BOMMES - SECOND D'EXPLOITATION - DVI11292-33
HOMME - 18 ans - Expérience : < 1 an -
Type de contrat : Contrat d'Apprentissage
Recherche emploi de : Second d'exploitation - Mobilité géographique : Département - Diplôme préparé : BTSA Viti-Oeno (CFA A La Tour Blanche)

> LISTRAC MEDOC - SECOND D'EXPLOITATION - DVI11245-33
FEMME - 16 ans - Expérience : < 1 an -
Type de contrat : Contrat d'Apprentissage
Recherche emploi de : Second d'exploitation - Mobilité géographique : Canton - Diplôme préparé: BAC Pro Viticulture Œnologie

Si une offre ou une demande vous intéresse, veuillez contacter :
ADEFA GIRONDE
Espace Kennedy 69, avenue Kennedy 33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 52 84 09 - Fax : 05 56 48 94 74
adefa-gironde@anefa.org
Heures d'ouvertures : 9h-17h du lundi au vendredi



L'AVENIR AGRICOLE & VITICOLE AQUITAIN

Édité par la SARL SEDIGA
17, cours Xavier Arnozan 33082 Bordeaux Cedex

Gérants :
Joël BONNEAU - Patrick VASSEUR
Directeur de la publication :
Joël BONNEAU
Directrice déléguée
Rédactrice en Chef
Geneviève MARCUSSE-ARTIGUE
Secrétariat de rédaction
Myriam ROBERT
Secrétariat et publicité régionale :
17, cours Xavier Arnozan 33082 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 00 73 68 - Fax 05 56 52 47 24
E-mail: redaction@avenir-aquitain.com
Régie Nationale
TOP AGRI - 75010 Paris
Composition :
KA2 Communication - Bordeaux
Imprimerie :
Pyrénées Presse Pau
6/8 rue Despourrins 64000 PAU Cedex
Abonnement annuel 49 € (22 numéros, bi-mensuel)
ISSN : 0300-2942
Commission paritaire 0320 T 79610
Dépot légal à parution

Encartage INNOVAGRI à tous nos lecteurs.

VOTRE PETITE ANNONCE

TEXTE À PUBLIER

ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES, UNE LETTRE PAR CASE, **UNE CASE VIDE ENTRE CHAQUE MOT**
ATTENTION : NE PAS OUBLIER D'INDIQUER VOTRE N° DE TÉLÉPHONE DANS LA GRILLE

1
2
3
4

VOS COORDONNÉES

Nom, Prénom ou raison sociale ...

N° appart. ou boîte à lettre - étage - escalier ou service - identité destinataire ...

N° de voie ou hameau (ex. Avenue des fleurs) ...

Mention spéciale de distribution et n° (ex. BP-TSA-poste restante) ou lieu dit ...

Code postal

Ville ...
Tél. : ... Port. : ...
Email : ...

RUBRIQUE

❏ OFFRE D'EMPLOI ❏ MATÉRIEL
❏ DEMANDE D'EMPLOI ❏ ANIMAUX
❏ DIVERS ❏ FONCIER
❏ RÉCOLTES ❏ ACHATS

TARIFS 2 POSSIBILITÉS

EN GIRONDE	EN AQUITAINE
Forfait 4 lignes 10€	Forfait 4 lignes 15€

VOTRE RÉGLEMENT : chèque à l'ordre de l'Avenir Agricole et Viticole Aquitain.



Pour votre comptabilité, facture acquittée par retour de courrier.

Le pari à l'export réussi par l'agriculture irlandaise

AILLEURS Certains des lecteurs de l'Avenir Agricole et Viticole Aquitain ne partiront pas en vacances. Aussi leur proposons-nous un voyage «virtuel» en Irlande à la rencontre de son agriculture. Comparaison n'est pas raison. Bien que…

«*L'histoire de l'industrie alimentaire irlandaise est une histoire intéressante : celle d'un véritable voyage depuis la famine jusqu'à devenir un pays producteur qui produit aujourd'hui dix fois ce dont sa population a besoin*». Simon Coveney, ministre irlandais de l'Agriculture, de la Marine et de l'Alimentation, ne cache pas son enthousiasme face au développement de la filière agroalimentaire de son pays. Natif de Cork, un comté rural du sud-ouest de l'île, et issu d'une formation agricole, le ministre est fier de témoigner du rapport particulier entretenu par les Irlandais vis-à-vis de la nourriture, «*une connexion émotionnelle*», liée à la famine de la deuxième moitié du XIXème siècle qui a poussé 2 millions de personnes à l'exil.

Le pays a choisi de miser sur l'agriculture pour sortir de la crise économique, et exporte aujourd'hui près de 90 % de sa production, palliant la faiblesse d'un marché intérieur limité à 4,6 millions d'habitants et contracté par les mesures d'austérité. Entre 2009 et 2013, les exportations agroalimentaires irlandaises ont ainsi progressé de 40 % pour atteindre 10 milliards d'euros. La dynamique s'est poursuivie l'année dernière avec 4 % de croissance.



L'herbe est l'or vert de l'Irlande qui entend bien exploiter son avantage.

L'herbe

Dans ce défi, l'Irlande peut compter sur «*un avantage compétitif naturel que l'on peut résumer en un mot : l'herbe*». 85 % de la surface agricole du pays est composée de pâturages permanents, un atout indéniable pour la production de lait et viande bovine. Disponible près de 300 jours par an grâce à un climat humide et doux particulièrement propice à sa pousse, l'herbe constitue pour les éleveurs une protection contre la volatilité des prix de l'alimentation animale. «*Nous faisons pousser de l'herbe plus efficacement que n'importe quel autre pays du monde, et c'est là-dessus que nous voulons construire notre industrie agroalimentaire*», souligne le ministre de l'Agriculture qui voit dans cet avantage naturel la clé de la compétitivité agricole irlandaise. L'Irlande souhaite augmenter de 50 % les productions laitière et porcine et de 20 % les productions de viandes bovine et ovine. Pour conforter cette stratégie, l'Irlande entend mettre à profit la nouvelle politique agricole commune. Avec une taille moyenne d'exploitation à 35 ha, l'Ile verte compte se servir de la PAC pour favoriser les investissements en vue de l'augmentation de la production.

«Discrimination positive»

Confrontée à un vieillissement de sa population agricole, avec 52 % des exploitants âgés de plus de 50 ans, l'Irlande doit composer avec des exploitants qui ne partent que très tardivement à la retraite, et avec des prix du foncier élevés, ce qui ralentit la restructuration nécessaire à une agriculture en quête de compétitivité et rend plus difficile l'installation des jeunes. Le pays a donc choisi de consacrer 2 % des aides pour les agriculteurs de moins de 40 ans. Et cette «*discrimination positive*» à l'égard des jeunes générations donne déjà des résultats. Si le renouvellement des générations et l'alimentation à l'herbe constituent deux éléments incontournables de la durabilité, l'Irlande veut aller plus loin en termes de respect des ressources naturelles. «*Le challenge pour moi, c'est de gérer cette croissance en respectant les perspectives environnementales. Ce que nous voulons dire aux gens, c'est qu'ils peuvent être sûrs que le phénomène de croissance aujourd'hui est durable*», ajoute Simon Coveney. Si ce recentrage efficace sur la qualité des productions agricoles irlandaises a payé, 2015 reste cependant une année charnière pour les exportations agroalimentaires irlandaises, qui devront composer avec la pression mondiale sur les prix du lait, et des volumes en viande bovine qui s'annoncent plus faibles.

Et aussi

Origin Green, une démarche unique à l'échelle d'un pays

Mis en place en 2012 par Bord Bia, le bureau de l'alimentation irlandaise (agence gouvernementale qui vise à promouvoir l'agriculture et l'horticulture irlandaises), Origin Green permet à chaque exploitation agricole et à chaque entreprise de la filière agroalimentaire de se fixer des objectifs de progression sur des sujets liés au développement durable (utilisation de l'eau, réduction des GES, économies d'énergie…). Le respect des engagements est ensuite vérifié annuellement par un organisme indépendant. Conçu comme un levier pour favoriser les exportations, Origin Green rassemble aujourd'hui 85 % des exportations agroalimentaires irlandaises et devrait atteindre son objectif de 100 % d'ici fin 2016. «*Aucun autre pays au monde ne planifie ça*», se félicite le ministre de l'Agriculture irlandais, ajoutant que «*c'est aussi l'avantage d'être un petit pays : si l'on décide collectivement de faire quelque chose ensemble, on peut rassembler tout le monde dans le même système assez rapidement*». Pour lui, cette démarche unique «*est un concept qui pourrait bien être utilisé par les autres pays en tant que modèle de développement durable*», en particulier par les pays en développement qui ont des enjeux forts sur le plan des ressources naturelles.

Le temps d'une image



Les Jeunes Agriculteurs de la Gironde organisent la Fête de la Terre le samedi 1er août, à partir de 10 heures, sur la commune de Prignac-et-Marcamps. Comme chaque année, les JA organiseront leur 62ème concours départemental de labour pour sélectionner le Girondin qui participera à la finale régionale. Des démonstrations de matériels agricoles (pulvérisateurs, tracteurs…) et des animations diverses viendront fleurir la fête. Les enfants ne seront pas en reste, avec une structure gonflable à leur disposition. Les visiteurs pourront déjeuner sur place. Ce lieu privilégié d'échanges et de convivialité entre citadins et ruraux contribue à la promotion de l'agriculture et du métier d'agriculteur. L'occasion aussi pour les Jeunes Agriculteurs d'attester de la vitalité de leur structure, de leur capacité à organiser des actions mais aussi de montrer leur savoir-faire et de faire partager leur passion. Cette fête sera clôturée par la Nuit du Terroir à Bourg.